
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquième séance – Lundi 26 juin 2017, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Ariane Arlotti, M. Eric Bertinat, M^{me} Sandrine Burger, M^{me} Maria Casares, M^{me} Jannick Frigenti Empana, M. Simon Gaberell, M. Ahmed Jama, M. Tobias Schnebli.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, M^{me} Esther Alder, MM. Sami Kanaan et Guillaume Barazzone, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 15 juin 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 26 juin et mardi 27 juin 2017, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

Mesdames et Messieurs, vous avez remarqué qu'il fait particulièrement chaud depuis plusieurs jours... Des bouteilles d'eau sont à votre disposition à l'entrée, dans la salle des pas perdus. C'est à votre usage. Ne vous gênez pas; hydratez-vous. J'autorise aussi les messieurs à poser la veste.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons été interpellés par le biais d'une lettre, reçue un peu tard quand même, de la Poste. Au nom du Conseil administratif, je vous prie de porter attention à la déclaration du Conseil administratif – (*brouhaha*) s'il vous plaît... – parce que ça peut allonger ou raccourcir nos débats sur la motion M-1308... (*Brouhaha.*) Monsieur Sormanni, ça peut vous intéresser; je vous remercie...

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'issue d'entretiens menés avec tous les cantons, la Poste a annoncé vendredi dernier que 765 offices de poste sont garantis jusqu'en 2020 – merci! – et que 459 autres sont menacés très rapidement de fermeture, soit 37% des offices postaux du pays. Les villes et agglomérations sont aussi concernées. De son côté, la Fondation alémanique des consommateurs accuse la Poste de dissimuler une réduction de ses prestations alors qu'elle prétend les renforcer.

En ville de Genève, deux offices sont menacés: celui de Malagnou et celui de la rue du Stand, à deux pas du quartier des banques. Par ailleurs, la poste des Charmilles devrait déménager dans le centre commercial Planète Charmilles et la poste de Rive, dite «poste de la Rôtisserie», devrait être reconstruite, alors que le bâtiment administratif n'est âgé que de trente-cinq ans, pour laisser la place à des logements.

Sur le plan de la marche des affaires, le bénéfice consolidé de la Poste était en 2015, je vous le rappelle, de 645 millions et en 2016 de 558 millions. En 2016, un dividende de 200 millions de francs a été versé à la Confédération, pour celles et ceux qui l'auraient oublié. D'un point de vue opérationnel, si la distribution du courrier fléchit, ce n'est pas le cas du service aux voyageurs, de

la distribution des colis ni du service bancaire. Le personnel employé en 2015 était de 44 131 personnes et en 2016 de 43 485 personnes, donc il y a eu des baisses au niveau de l'engagement du personnel. Merci de votre attention, Monsieur Gauthier...

On le voit bien, tant du point de vue opérationnel que du point de vue de son fonctionnement, les dirigeants de la Poste privilégient la rentabilité sur le service public qu'elle représente et sa tâche intrinsèque de service universel. En effet, comment comprendre par exemple les propos de la directrice de la Poste, qui affirme que les communes qui voudraient préserver le service postal doivent envisager d'ouvrir des guichets dans les mairies, alors qu'elle ne remet nullement en cause les dividendes importants qu'elle sert à la Confédération et que, par ailleurs, elle prétend que cette restructuration ne coûtera pas un sou au contribuable?

Dans ces conditions, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif examinera avec attention les propositions de fermeture des deux offices de poste à la lumière des informations précédentes. Il s'opposera à toute fermeture si elle correspond plus à un report de charges qu'à une véritable analyse objective de la fréquentation de ces offices. Le Conseil administratif défendra avec détermination le service à la clientèle, tant dans les quartiers, notamment à Malagnou, qu'en ce qui concerne les entreprises, notamment bancaires, à la rue du Stand.

Sur le fond, enfin, le Conseil administratif refuse de voir la Poste comme une entreprise privée, mais comme un service public au service des contribuables. (*Brouhaha; cloche.*) Le Conseil administratif... Madame Studer...

Le président. Oui, Mesdames et Messieurs, vraiment, il y a trop de bruit dans cette salle! Je vous prie d'écouter le magistrat ainsi que tous les orateurs qui vont suivre. C'est une soirée qui va être particulièrement chaude, donc si on en rajoute encore par un manque de discipline, ça va être très fatigant pour tous! Monsieur Pagani, poursuivez.

M. Rémy Pagani, maire. Merci. Le Conseil administratif déplore que des discussions aient été menées entre la Poste et le Conseil d'Etat sans que les communes soient informées de leur teneur. Enfin, le Conseil administratif constate les effets dévastateurs de la privatisation du marché des télécommunications et des communications, de la séparation de ces deux entités structurées idéologiquement, autour du véhicule néo-libéral. En effet, et j'en terminerai par là, comment comprendre autrement la réalité actuelle, qui permet aux plus riches individus d'entre nous de profiter d'un service d'acheminement privé de haute qualité, accompli par des employés subissant des conditions de travail précaires, rémunérés chichement, comme à l'ensemble de la population, à égalité, à la seule condition de ne pas être

éloigné de plus de vingt minutes d'un office postal? Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Après la Poste, le Grand Théâtre... J'ai eu l'information qu'une conférence de presse des syndicats et des représentants du personnel du Grand Théâtre a eu lieu ce matin, s'inquiétant d'un éventuel démantèlement du service public au Grand Théâtre. Je ne sais pas d'où ils tiennent cette impression, mais je peux les rassurer. On va évidemment les recevoir, avec une délégation du Conseil administratif, comme ils le demandent. Ils nous ont écrit une lettre la semaine passée; ils n'ont pas attendu la réponse pour faire une conférence de presse – pas de souci...

Il n'est nullement question de péjorer les conditions de travail du personnel du Grand Théâtre dans le cadre de la négociation en vue d'un éventuel accord touchant à la répartition des tâches par rapport à l'Opéra, au Grand Théâtre, à la Bibliothèque de Genève et l'Orchestre de la Suisse romande (OSR). Le personnel actuel employé par la Ville restera forcément municipal et nous pourrions trouver ici aussi l'occasion d'améliorer les conditions de travail du personnel actuellement sous le régime de la Fondation du Grand Théâtre. Le jour venu, s'il y a une proposition concrète, elle sera négociée en bonne et due forme, avec les représentants du personnel. Je tenais à vous le dire en tant que membre de ce parlement.

Aujourd'hui, l'accord est beaucoup plus mis en danger par la non-tenu des engagements du Canton de verser la subvention cantonale de 3 millions; là, oui, il y a un vrai risque pour le Grand Théâtre qui est immédiat, comme vous le savez, et ça c'est un vrai débat, mais il n'est pas question de péjorer les conditions de travail du personnel. Je vous remercie.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, mercredi auront lieu les promotions des petits. Compte tenu des prévisions météorologiques, qui ne sont pas très favorables, nous envisageons, en tant qu'autorités, l'annulation du cortège et même de l'ensemble de la fête. La décision formelle, sachez-le, est prise par le Conseil administratif dans sa séance de mercredi, et les informations seront communiquées aux alentours de 10 h 30 au corps enseignant ainsi qu'aux parents.

En cas d'annulation, nous aurons deux cas de figure. Avec un temps incertain, c'est uniquement le cortège qui sera annulé, et la fête aux Bastions sera maintenue. En cas de très mauvais temps, le cortège et la fête dans le parc seront annulés. Nous le regrettons évidemment, parce que c'est une grosse organisation et, en cas d'annulation, il y aura beaucoup de déçus. Si la fête est maintenue, ce que

tout le monde espère, le départ du cortège se fera comme d'habitude à 14 h 30 à la promenade Saint-Antoine. Merci pour votre attention.

Le président. Merci, Madame. Puissent les cieux être cléments avec nous et surtout pour le bonheur des enfants!

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M. Guillaume Barazzone nous a annoncé son absence aux séances de mardi à 17 h et 20 h 30.

Lors du Tournoi de football et de pétanque des élus du 11 juin, l'équipe du Grand Conseil a gagné le tournoi de football et celle de Vernier et Pregny-Chambésy le tournoi de pétanque. L'équipe de la Ville de Genève s'est placée deuxième au football. Pour la pétanque, M^{me} Albane Schlechten, seule participante de la Ville de Genève, a rejoint l'équipe de Confignon, qui s'est classée troisième. Félicitations aux gagnants et à tous les participants! Nous remercions les organisateurs de ces tournois. On peut les applaudir. (*Applaudissements.*)

L'équipe gagnante du Tournoi de football interservices de la Ville de Genève du vendredi 9 juin est celle du Service de la sécurité et de l'espace publics. L'équipe de la Ville de Genève est arrivée treizième sur quatorze.

Le trophée Fair-play et le trophée Femina reviennent à l'équipe du Musée d'art et d'histoire. Nous félicitons les gagnants et tous les participants, et souhaitons un prompt rétablissement à MM. Jean-Philippe Haas et Guillaume Barazzone, blessés. Un grand merci également aux organisateurs de ce tournoi.

Il sera pris acte de la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) relative à la subvention de 5 000 000 de francs prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal en faveur du Centre culturel de Châtelaine, à moins qu'une résolution urgente ne soit déposée dans les quinze premières minutes de la séance pour exercer un droit d'opposition.

Le bureau, après consultation des chefs de groupe, a décidé de traiter sans débat d'anciens rapports jugés caducs inscrits aux points 16 à 20. Si vous ne souhaitez pas que l'un de ces rapports soit traité ainsi, vous pouvez déposer une motion d'ordre. En cas d'acceptation de celle-ci, le rapport ne sera pas traité et retournera à son ancien point de l'ordre du jour à la prochaine session. Des motions d'ordre ont déjà été déposées pour les points 16 à 18. (*Brouhaha. Cloche.*)

Je vous fais part à présent d'une démission – ça n'est pas la mienne, même s'il y a beaucoup de bruit... Nous avons reçu la lettre de démission de M^{me} Marie-Pierre Theubet de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD), qui sera effective à partir du moment où sera désigné son remplaçant. Nous avons prévu que ce point sera traité lors de la prochaine séance.

Nous avons reçu une autre correspondance, celle de M. Marc Dalphin, qui nous demande sa lecture. Il s'agit d'une lettre adressée au Conseil municipal et aux magistrats par un mouvement citoyen, constitué de retraité-e-s, chômeurs et chômeuses, Ville de Genève, et qui nous est lue par M^{me} Martine Sumi. (*Brouhaha. Cloche.*) Monsieur Pagani, Monsieur Sormanni, silence, s'il vous plaît!

Lecture de la lettre:

Genève, le 22 juin 2017

Lettre adressée ce jour au Conseil municipal et aux magistrats par un mouvement citoyen constitué de retraités-e-s, chômeurs et chômeuses Ville de Genève, à lire aux plénières du lundi 26 juin 2017

Mesdames, Messieurs,

Suite à la délibération PRD-117 votée le 8 mars 2017 par le Conseil municipal et qui oblige le Conseil administratif à négocier avec les partenaires sociaux, un accord est actuellement en cours de réalisation.

Néanmoins, aujourd'hui encore, il s'avère que des personnes anciennement employées à la Ville de Genève, soutenues intelligemment par la commission du personnel de la Ville de Genève et n'ayant pas été prolongées (contre leur gré) au-delà de 62 ans, se trouvent dans une situation de précarité et d'injustice.

En effet, ils perdent deux ou trois ans de salaire et jusqu'à 19% de leur retraite LPP pour le restant de leur vie.

Rien, à ce jour, n'a été prévu pour ces personnes-là.

Face à ce comportement arbitraire et antisocial, nous demandons au Conseil municipal de bien vouloir obliger le Conseil administratif à négocier une compensation ou tout autre arrangement dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions par avance de prendre en considération cette demande avec diligence et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour le mouvement
Marc Dalphin et Matteo Campagnolo

Le président. Merci de cette lecture. Mesdames et Messieurs, je ne sais pas si vous avez vraiment compris ce qui vous a été lu, parce que pour comprendre il faut écouter, et j'aimerais que vous ayez assez d'attention pour écouter la prochaine lettre, de M. Claudio Marques, qui vous est lue par M^{me} Hélène Ecuyer.

Lecture de la lettre:

Genève, le 19 juin 2017

Concerne: Mandat au sein du Conseil de fondation pour l'expression associative

Monsieur le président du Conseil municipal,

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de ne pas briguer de second mandat en tant que représentant du Conseil municipal de la Ville de Genève au sein du Conseil de fondation pour l'expression associative.

Elu le 2 juin 2015, j'ai toujours eu à cœur depuis lors de représenter et de défendre avec conscience et responsabilité les intérêts de notre délibératif auprès d'une institution reconnue dans le tissu associatif de notre commune.

A ce titre, je vous informe également que je solliciterai, dans les prochains jours, l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des instituts de prévoyance (ASFIP) afin de lui soumettre quelques-unes de mes interrogations concernant certains faits qui se sont déroulés pendant mon mandat et que j'ai par ailleurs déjà communiqués à la Direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité en février dernier.

En effet, considérant les réponses fournies par la direction à ce sujet insatisfaisantes, il me paraît nécessaire que l'ASFIP puisse faire la lumière sur la gouvernance actuelle.

Restant à l'entière disposition du Conseil municipal, je vous prie d'agréer, Monsieur le président du Conseil municipal, l'expression de mes salutations les meilleures.

Claudio Marques

Le président. Je vous remercie. Vous avez reçu également, tous, la correspondance de la Société Privée de Gérance SA concernant le point 9 de l'ordre du jour. Nous nous épargnerons donc cette lecture.

Le groupe socialiste a désigné ses commissaires à la commission des naturalisations; il s'agit de M^{mes} Maria Vittoria Romano, Amanda Gavilanes, Martine Sumi et de M. Régis de Battista.

Au niveau des séances de commissions, je vous rappelle que la commission des pétitions se réunira ce soir, à 19 h, à la salle Nicolas-Bogueret, pour élire son président ou sa présidente. La commission des finances se réunira mardi 27 juin à 19 h à la salle Nicolas-Bogueret.

Enfin, le projet de délibération PRD-123 à la commission du règlement est retiré par ses auteurs. Il s'agissait du projet de délibération du 27 juin 2016 de M^{mes} et MM. Jennifer Conti, Christina Kitsos, Grégoire Carasso, Olivier Gurtner et Pascal Holenweg: «Suppression de la commission des naturalisations»¹.

L'élection... (*Brouhaha.*) Monsieur Holenweg, je vous en prie... L'élection d'un ou d'une représentante du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'expression associative est reportée à la prochaine séance en attendant que les groupes se décident à proposer un candidat ou une candidate.

Concernant l'élection d'un représentant Vert du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la FAD en remplacement de M^{me} Marie-Pierre Theubet, dont nous avons annoncé la lettre de démission tout à l'heure, je vous confirme qu'elle est également reportée à la prochaine séance.

4. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui seront renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

- P-371, «Pour la réalisation de tous les équipements socioculturels prévus dans la rénovation de l'école de Pâquis-Centre»;
- P-372, «Pour le maintien de la publication papier de la revue *Genava*».

¹ Renvoi en commission, 524.

5. Questions orales.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse peut-être à M^{me} Salerno ou à l'un-e de ses collègues; je vous laisserai arbitrer, le cas échéant. Elle concerne – c'est une rumeur, un bruit; à savoir s'il est fondé, vous me répondrez sans doute... – une hypothétique, éventuelle modification si ce n'est d'une directive, en tout cas d'une pratique, que l'administration dans sa globalité ou dans un service, je ne sais pas, aurait en matière de dons du sang et de décompte sur les heures de travail, ou pas.

Vous savez que plusieurs institutions genevoises ont pour habitude, afin d'encourager leurs collaborateurs et leurs collaboratrices à faire don de leur sang, d'autoriser cette démarche dans le cadre des heures de travail, pour autant que cela ne porte pas à conséquence sur le fonctionnement du service. Or, semble-t-il, dans l'administration municipale globalement ou dans l'un des services, je ne sais pas, cette pratique aurait été modifiée. Du coup, j'aurais aimé avoir un éclaircissement et, vous l'aurez compris, être rassuré, parce que je pense qu'encourager le don du sang lorsqu'on est une administration comme celle de la Ville de Genève est important. Je vous remercie.

Le président. On vous répondra demain.

M. François Bärtschi (MCG). Ma question s'adresse au maire, M. Rémy Pagani. Elle concerne le 1^{er} Août. J'ai découvert que M. Pagani voulait jumeler le 1^{er} Août genevois avec le 1^{er} Août béninois. Je n'ai rien contre le Bénin, joli pays, pays sympathique que nous apprécions, même si nous le connaissons mal, mais c'est un abus total; c'est une façon de banaliser complètement le 1^{er} Août suisse qui, rappelons-le, commémore 1291 et évoque l'idéal de liberté, liberté des peuples, liberté des citoyens, que nous devrions cultiver, parce que c'est une grande tradition qui a d'ailleurs inspiré beaucoup de révolutionnaires.

Vous devriez vous en inspirer aussi vous-même, Monsieur Pagani. Je ne sais pas comment qualifier votre initiative... Je ne veux pas parler de crime, mais je parlerai d'une atteinte très forte à une tradition remarquable. On ne peut pas toucher au 1^{er} Août, Monsieur Pagani; vous y touchez, et je trouve ça très grave dans votre façon de faire. Vous êtes dans une optique mondialiste, c'est évident, et vous ne reconnaissez pas la valeur du 1^{er} Août suisse qui, pourtant, devrait vous inspirer le plus grand respect, que malheureusement vous n'avez pas.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le conseiller municipal, d'abord vos appréciations vous appartiennent; moi, j'ai un autre regard sur le monde et un autre regard sur la fête du 1^{er} Août. En l'occurrence, il se trouve que notre nation, pour laquelle j'ai le plus grand respect, et la nation du Bénin ont comme emblème le 1^{er} Août, jour de la fête nationale. Deuxième emblème commun: au Bénin, ils ont des lampions, et ils ont des traditions historiques qui sont aussi importantes que les nôtres.

Je trouvais donc utile, nécessaire de valoriser ces deux traditions, et dans le cadre de la Fête du 1^{er} Août, où je vous invite à venir, d'ailleurs, constater que nous avons mis en commun les traditions suisses ainsi que la musique folklorique suisse et béninoise. Des musiciens, d'ailleurs, se sont déjà retrouvés pendant une semaine à l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR), au Sud des Alpes, pour mettre en commun ces traditions, et faire profiter notre collectivité publique des apports des uns et des autres.

Je n'ai aucune idée de ce qu'est le mondialisme aujourd'hui, toujours est-il que le néolibéralisme, je connais, et je sais aussi ce qu'il nous fait subir, tant au Bénin qu'en Suisse. En conséquence, je ne vois pas à quoi vous faites allusion en ce qui concerne mes activités supposées de destruction de notre patrimoine. Je vous remercie de votre attention. (*Remarque.*)

Le président. Monsieur Daniel-Dany Pastore, vous n'êtes pas concerné par cette réponse.

M^{me} Anne Carron (DC). Ma question s'adresse à M. le maire. Monsieur Pagani, nous avons appris par la presse que vous avez des projets pour faire revivre les salles du cinéma Rialto. Nous nous étonnons de vos intentions, car les propriétaires des lieux, les Chemins de fer fédéraux (CFF) et l'Hôtel Cornavin, ont apparemment déjà des projets, et il semble aussi que de gros travaux d'aménagement soient nécessaires pour rendre ces lieux à la culture ou à une autre vocation. Alors, Monsieur Pagani, qu'en est-il exactement, compte tenu du fait que la Ville a déjà perdu pas mal d'argent dans le quartier à la rue des Alpes? Nous pensons qu'il ne serait pas souhaitable de nous retrouver dans la même situation. Je vous remercie de votre réponse.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez, un plan d'utilisation du sol (PUS) existe, qui fait entre autres obligation aux propriétaires et aux gérants de cinémas de ne pas transformer ces lieux en autre chose qu'un cinéma, à la condition

sine qua non qu'il y ait des repreneurs. Or plusieurs personnes se sont présentées dans mes bureaux, ont même écrit pour envisager de reprendre tout ou partie du cinéma Rialto qui se trouve d'ailleurs extrêmement bien situé, puisqu'il est à côté de la gare.

Par ailleurs, nous cherchons des salles pour des animations culturelles qui nous coûtent des millions, Mesdames et Messieurs, donc je ne vois pas pour l'instant de raison de déroger aux PUS. De toute façon, la dérogation aux PUS appartient au Conseil administratif, sur la base des éléments et des conditions dans lesquelles il a été élaboré, et que vous avez d'ailleurs validées. Pour l'instant on est à ce stade. Je comprends bien que l'hôtelier qui voudrait agrandir son hôtel ait des velléités depuis des années de le faire, tout en ne donnant pas les informations complètes, puisqu'en fait les CFF, par contre, sont tout à fait d'accord de faire en sorte que cette immense salle, ces immenses salles restent des lieux culturels jusqu'en 2035.

En conséquence de quoi je vous demande un peu de patience, Madame la conseillère municipale. Evidemment, je reviendrai vers le Conseil administratif si des dérogations sont nécessaires, mais en tout cas pour l'instant, ce n'est pas le cas. Pour vous donner un peu de concret, des troupes de danse ont reçu leur congé dans d'autres lieux de la ville et s'intéressent vivement à cette salle pour en faire une salle de répétition, voire une salle de spectacle. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre de Boccard (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Sandrine Salerno. Vous avez engagé une deuxième collaboratrice personnelle, ce qui est votre droit. Malgré tout, le timing pose des questions. Vous avez, il y a un mois, été désignée candidate du Parti socialiste à l'élection au Conseil d'Etat. Et voilà soudain que vous engagez une deuxième collaboratrice. Permettez-moi de rappeler que tous les conseillers administratifs n'en ont qu'un ou qu'une seule. En avez-vous réellement besoin pour votre travail de conseillère administrative, ou plutôt va-t-elle vous épauler dans le cadre de votre prochaine campagne politique? Nous parlons tout de même de 150 000 francs par an. Seront-ils dépensés dans l'intérêt de la municipalité ou dans des intérêts individuels? Merci.

Le président. M^{me} Salerno vous répondra demain.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur Pagani, nombre de personnes dans le quartier où j'habite, et en particulier les riverains des Crêts-de-Champel, de la tour de Champel, se demandent quand prendront fin les travaux et le blocage qu'ils occasionnent, et quand les parties

goudronnées qui ont été ajoutées à la promenade de la tour de Champel pourront être retirées. Le tunnel est maintenant percé et c'est vraiment dommage d'avoir cette promenade enlaidie par des palissades si elles ne sont plus nécessaires. Est-ce que vous pourriez nous renseigner à ce sujet?

Le président. M. le magistrat vous répondra demain. Je salue à la tribune notre ancien collègue et ami Marc Dalphin. (*Applaudissements.*) La parole est à M. Daniel-Dany Pastore.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Merci, Monsieur le président. Je renonce car je pense que les questions orales ne servent à rien.

Le président. La parole est à M. Pierre Gauthier.

M. Pierre Gauthier (HP). Je vous remercie, Monsieur le président. Vous avez fait mention tout à l'heure du souhait de supprimer deux éléments de l'ordre du jour, enfin de les traiter sans débat; il s'agit donc du projet de délibération PRD-94, qui demande l'accord du Conseil municipal avant de céder ou d'aliéner un bien dans le cadre de la répartition des tâches entre la commune et le Canton, et de la motion M-1161 qui exige ou qui demande gentiment au Conseil administratif de consulter le Conseil municipal avant d'engager la Ville sur la répartition des tâches.

Nous avons appris récemment qu'il y avait un projet d'une gestion bipartite du Grand Théâtre par la Ville et le Canton. Alors que l'idée était de désenchevêtrer les tâches, il me semble qu'on est en train de créer un enchevêtrement supplémentaire des tâches... Comment ces choses-là peuvent-elles donc se faire sans que le Conseil municipal soit au minimum tenu au courant, et quel est au fond l'état actuel du dossier, non pas seulement sur le Grand Théâtre, mais sur l'ensemble de cette répartition? Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Est-ce que l'un des magistrats veut bien répondre? Non... La parole est à M. Pascal Spuhler.

M. Pascal Spuhler (MCG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse en particulier à M^{me} Salerno, mais à l'ensemble du Conseil administratif, bien sûr. Celui-ci, en date du 8 juin, a fait un communiqué de presse, dont je vous

lis quelques mots: «La Ville de Genève participe à un réseau de «smart cities» [et] rejoint le réseau «Open & Agile Smart Cities» (OASC). Cette adhésion montre la volonté du Conseil administratif de faire de Genève la cité numérique de demain.» Il s'agit en fait d'un partage à l'échelle européenne de connaissances et de nouveautés dans le numérique et de gestion de la ville en général.

En tant qu'administrateur de Naxoo, élu par ce Conseil et donc représentant de ce Conseil au sein de Naxoo, je vous rappelle qu'elle est propriété à 51% de la Ville, et on s'étonne au sein de Naxoo que cette société n'ait même pas été informée de cette volonté de la Ville, qu'on peut saluer, d'ailleurs, de faire partie de ce réseau communautaire des villes européennes de collaboration dans le numérique et de promotion de nouvelles possibilités de gestion numérique. Alors j'aimerais quand même une réponse: pourquoi la Ville a-t-elle totalement ignoré son outil de travail, Naxoo, dont elle est propriétaire à 51%, je le rappelle?

Le président. Aucun magistrat n'étant disposé à vous répondre actuellement, il vous sera répondu demain.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à mon collègue sportif accidenté... plus sérieusement, à M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone. Ma question se rapporte à la motion M-1252 qui a été votée à l'unanimité il y a environ un an, concernant l'accessibilité aux cuisines scolaires du square Royaume à la rue Royaume, aux Pâquis. Cette motion voulait qu'il y ait un nettoyage qui se fasse régulièrement, et que les enfants puissent cheminer tranquillement et avoir accès à ce passage.

A l'heure actuelle, rien n'a été fait. Il y a toujours autant de détritus. Il y a toujours autant de vélos ainsi que des voitures qui stationnent devant les entrées. Les enfants ne sont toujours pas en mesure d'utiliser le cheminement. Je peux vous transmettre toutes les photos, qui datent de la semaine passée. Surtout, les incivilités...

Le président. Vous dépassez la minute, Monsieur...

M. Jean-Philippe Haas. Oui! Je finis... il y a toujours les mêmes incivilités, il y a toujours de l'urine et des excréments devant cette porte. Qu'avez-vous fait, Monsieur Barazzone, s'il vous plaît? Merci.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Monsieur le conseiller municipal; merci, Monsieur le président. Vous avez raison de mentionner que cette motion avait été votée, et je vous avais promis que les équipes de la Ville se rendraient sur place; elles l'ont fait. Cela dit, je regrette comme vous que la situation ait de nouveau empiré, et je vous remercie de bien vouloir m'envoyer ces photos de manière qu'on puisse examiner cela.

Je sais que des mesures constructives avaient été imaginées par les services, qui prenaient du temps. On n'a peut-être pas pu les réaliser dans le délai imparti, parce que ça nécessitait des autorisations de construire; je crois même me souvenir que ce lieu est sur le domaine privé, ce qui rend les choses compliquées. De toute façon, ce que je vais faire, c'est que je vais prendre les conclusions du groupe de travail qui s'était réuni, voir ce qui a été fait, cas échéant relancer les services pour que quelque chose soit fait. Il est vrai que c'est un endroit où il y a beaucoup d'enfants, et ce serait normal que ce lieu soit totalement libre de toute incivilité.

Cela dit, comme vous le savez, la Ville peut gérer un certain nombre de conséquences négatives, mais on ne peut pas empêcher toutes les incivilités. Je ne vous garantis pas d'avoir une baguette magique et d'arrêter tout ça, mais en tout cas d'essayer d'améliorer les choses sur la base des photos que vous m'enverrez par e-mail. Merci.

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani et elle concerne le nouveau trajet du tram en face de la gare des Eaux-Vives. Apparemment, il y aurait un plan qui prévoit que le tram remonte le long de la rue de Savoie, ce qui nous semble assez curieux. Cette décision se baserait sur une sorte de grille d'analyse multicritères. Je voudrais simplement savoir si cette grille existe et s'il est possible d'y avoir accès, pour savoir quels éléments ont poussé à prendre cette décision qui ne nous semble ni écologique ni rationnelle, qui rallonge le parcours des véhicules – ça le rallonge d'un kilomètre – et qui, de plus, va créer une situation assez catastrophique pour les habitants qui vivent dans cette rue étroite.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crains qu'en une minute ce soit difficile d'expliquer tout ce qui doit être expliqué...

Le président. Vous avez deux minutes pour la réponse.

M. Rémy Pagani, maire. Ah, deux minutes, c'est génial! Monsieur le conseiller municipal, ce n'est pas un détournement du tram, si j'ose dire, c'est une boucle de rebroussement qui a été déplacée. L'ancienne boucle de rebroussement a été démontée il y a de ça quelques jours. La nouvelle boucle devrait faire le tour du pâté de maisons; elle sera circonscrite à la rue de Savoie, la route de Chêne et l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, si mes souvenirs sont exacts.

Cette boucle de rebroussement a été longuement discutée selon de multiples critères et sur la base de multiples études – il y en a un paquet – et elle est encore en ce moment discutée. Elle a pourtant fait l'objet d'une procédure d'approbation des plans (PAP), soit une demande d'autorisation de la Direction générale des transports du Canton à la Confédération, mais aussi d'un recours des voisins. Elle se justifie par le fait qu'entre la douane de Moillesulaz et le carrefour de Rive, il n'y a pas de secteur de délestage, s'il y a un accident sur tout ou partie du secteur, qui permette au tram de fonctionner quand même et de repartir dans l'autre sens.

Voilà un peu les éléments concrets de cette affaire. Nous ne sommes que spectateurs dans cette problématique, puisqu'en fait nous nous sommes toujours opposés à cette boucle en tant que commune résidente. En effet, celle-ci ne permet pas toutes les manœuvres, car le dévers – c'est un peu compliqué; c'est là qu'on rentre dans le détail –, le dévers ne permet au tram que de repartir dans le sens des Eaux-Vives et pas dans le sens de Moillesulaz. Voilà; j'ai peine à vous transmettre toutes les données, parce qu'il y en a vraiment un kilo, si j'ose dire, mais si ça vous intéresse, envoyez-moi un e-mail, et je me ferai une joie de vous faire parvenir ces études par documents PDF. Merci de votre attention.

M. Amar Madani (MCG). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani, en qualité de maire. Monsieur le maire, le samedi 17 juin s'est déroulée dans les rues de Genève la traditionnelle Marche des salopes, organisée par l'association du même nom. Une soirée s'est ensuivie dans un endroit subventionné par la Ville de Genève, à laquelle l'accès a été interdit aux hommes, même les plus farouches défenseurs de la cause féministe. Ma question est la suivante: au nom de la discrimination sexiste, est-il normal de créer une discrimination analogue, et à plus forte raison dans un endroit subventionné par les habitants de la ville? En effet, si on tolère ce genre de pratiques, c'est la porte ouverte aux communautarismes, aux sectarismes, et j'en passe. Je vous remercie, Monsieur le magistrat.

Le président. Il vous sera répondu demain.

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Monsieur Barazzone, en ces temps de canicule, j'ai été interpellée par des habitants de la rue Henri-Blanvalet... (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, est-ce qu'on peut écouter M^{me} Courvoisier, sur la gauche?

M^{me} Sophie Courvoisier. Merci, Monsieur le président. Monsieur Barazzone, j'ai donc été interpellée par des habitants de la rue Henri-Blanvalet, qui sont fatigués, qui n'en peuvent plus. Je sais que la gestion du bruit est quelque chose de compliqué, qu'il y a plusieurs intervenants, mais je voulais savoir si au moins au niveau de la Ville vous aviez prévu d'augmenter un petit peu les passages des patrouilles de la police municipale, afin qu'on puisse quand même avoir une certaine tranquillité, au moins quelques heures, pour dormir dans le quartier des Eaux-Vives, qui est proche de la saturation. Merci beaucoup.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Madame la conseillère municipale. Vous le savez, la lutte contre les nuisances sonores, notamment nocturnes, est une préoccupation commune du Conseil municipal et du Conseil administratif depuis plusieurs années. On a eu d'énormes problèmes à l'époque. Il en reste à la Jonction, notamment à la rue de l'École-de-Médecine. Le pôle de distraction s'est aussi déplacé aux Eaux-Vives et à la rue Henri-Blanvalet. Cependant, la Ville ne gère en réalité que les conséquences et peut difficilement gérer les problèmes à la source, puisque ce n'est pas la Ville qui octroie les autorisations d'exploiter aux établissements. A la fin du numerus clausus, rien n'empêche des cafetiers-restaurateurs d'ouvrir des restaurants; c'est leur droit le plus strict.

Dans ces rues, d'une part il y a ceux qui sont avinés, qui hurlent et qui crient. Dès que la police municipale passe – je reviendrai sur la question de la police municipale – elle essaie directement de calmer le jeu, de les sanctionner, parce qu'il y a aussi des incivilités, des gens qui urinent entre les voitures; enfin, vous connaissez ces problèmes aussi bien que moi. Ensuite, on a l'addition des gens qui parlent normalement, mais qui fait que tout d'un coup il y a 200, 300, 400, 500 personnes dans la rue, parce qu'il fait chaud, parce qu'ils sont sur une terrasse, qui parlent normalement, comme vous et moi, et cela donne un bruit presque insupportable. On avait calculé que quand vous étiez à l'intérieur d'un des appartements à la rue de l'École-de-Médecine, le bruit que vous entendiez du dehors était l'équivalent d'un aspirateur qu'on passerait à 10 cm de votre oreiller. Cela fait donc beaucoup de bruit et cela nuit à la santé.

Une des mesures que nous avons prises, c'est bien évidemment de faire passer la police municipale régulièrement. Peut-être qu'il y a une exception, mais en général il y a très peu de soirs où il n'y a pas de patrouille de la police municipale à la rue Henri-Blanvalet. En tout cas dès qu'une plainte est déposée, notamment à la centrale de la police municipale, dont je rappelle le numéro, le 022 418 22 22, la police municipale se déplace; elle essaie même de faire des rondes à plusieurs. Ce sont donc vraiment des zones prioritaires pour nous. Nous continuerons à le faire et nous augmenterons même les patrouilles pendant l'été.

Ensuite on essaie de travailler en amont aussi avec les tenanciers – et j'en terminerai par là, Monsieur le président –, pour limiter le nombre de personnes sur les terrasses. L'idée, c'est de dire qu'on ne va pas interdire les terrasses, parce que, encore une fois, c'est bien d'avoir une ville animée, mais qu'on ne veut pas plus de monde sur la terrasse que le nombre de personnes qu'elle peut accueillir, et on essaie de trouver des équilibres. On a réussi dans certains endroits, à la rue de l'Ecole-de-Médecine, parce qu'il y a beaucoup moins de monde qui dépasse le périmètre de la terrasse, et du coup il y a aussi moins de bruit ambiant. Il n'y a pas de baguette magique, mais on peut trouver des mesures, et la police municipale, à la faveur des postes que vous votez année après année, intensifie ces rencontres et surtout ces passages, et sanctionnera ceux qui abusent.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, dont j'attends le retour avec une fébrilité qui confine à la... qui confine à rien du tout, d'ailleurs! On nous a adressé un communiqué du conseil de fondation du Grand Théâtre, qui s'inquiète de la décision de la commission des finances du Grand Conseil de refuser la proposition du Conseil d'Etat d'accorder au Grand Théâtre une subvention cantonale de 3 millions. Le conseil de fondation du Grand Théâtre annonce dans son communiqué que cette perte de revenu plongerait le Grand Théâtre dans une grave crise financière et le mettrait en cessation de paiement avant la fin de l'année.

A la suite de cette décision de la commission des finances du Grand Conseil, la *Tribune de Genève* a interviewé deux députés du Parti libéral-radical, par ailleurs candidats au Conseil d'Etat, qui ont résumé leur position par une phrase assez simple: «La Ville n'a qu'à payer; la Ville peut payer» – d'ailleurs elle paie déjà un peu plus de 40 millions par année pour le Grand Théâtre, ce n'est pas 3 millions de plus ou de moins qui vont la mettre sur la paille, donc la Ville doit payer ce que le Grand Conseil pourrait éventuellement refuser de payer, même si le Conseil d'Etat le lui a proposé.

Dans ces conditions, est-ce que le Conseil administratif va accéder aux vœux du Parti libéral-radical cantonal d'augmenter de 3 millions la subvention

municipale au Grand Théâtre, pendant que le Parti libéral-radical municipal proposera de son côté des coupes dans les budgets culturels pour pouvoir financer les 3 millions supplémentaires au Grand Théâtre? Si une subvention de 3 millions supplémentaires pour le Grand Théâtre devait être accordée, où est-ce que le Conseil administratif prendrait ces 3 millions? Quel budget culturel serait coupé? Dans quelle ligne prendriez-vous cette subvention supplémentaire? En clair, qui sera déshabillé dans le domaine culturel pour pouvoir rhabiller le Grand Théâtre...

Le président. Vous avez dépassé la minute.

M. Pascal Holenweg. ... après que le Grand Conseil, en particulier le Parti libéral-radical, a refusé de l'habiller?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Monsieur le conseiller municipal, effectivement le Grand Théâtre s'inquiète à juste titre. A ce stade ce n'est qu'un préavis de la commission des finances du Grand Conseil. J'ose espérer que le Grand Conseil, en séance plénière, reviendra à la raison, logiquement à sa session plénière de septembre, tenant les engagements que le Canton a pris bien avant la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT), il faut le rappeler; c'est un accord qui date de 2013. Evidemment, en politique, un accord peut être remis en question, c'est la démocratie, mais c'est un fait que cette suppression éventuelle d'une subvention qui a déjà été versée à des montants moindres en 2015 et 2016 mettrait le Grand Théâtre dans une très grande difficulté.

Il ne s'agit pas seulement d'un enjeu budgétaire mais de trésorerie. Le Grand Théâtre, étant à l'Opéra des Nations, fonctionne à flux tendu, or un opéra, qu'on le veuille ou pas, prend des engagements trois ou quatre ans à l'avance. Même si on dit au Grand Théâtre «vous devez économiser, parce que le parlement ne vote pas la subvention de 3 millions», c'est un fait qu'ils auraient un problème immédiat, à court terme; quand je dis «immédiat» c'est d'ici à la fin de l'année. Je confirme cette échéance, dans le sens que même si on voulait prendre des mesures drastiques, ce qui n'est pas le cas, celles-ci n'auraient aucun effet à court terme, parce que les contrats sont faits – il y a bien sûr du personnel auquel on doit des salaires, et ainsi de suite.

Apparemment c'est un coup de force, certains croyant intelligent de faire un chantage à la Ville, ou prenant la Ville pour un tiroir-caisse. Là, je me permets de dire qu'au-delà de la question des 3 millions, j'estime que le Canton...

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Kanaan... Ecoutez, je regrette, mais le rang du Conseil administratif n'est pas un comptoir de bar, et j'aimerais qu'on puisse écouter les collègues qui s'expriment, enfin le collègue conseiller administratif qui s'exprime. Je vous en prie, Monsieur Kanaan.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci beaucoup, Monsieur le président! J'ai bientôt terminé. La négociation continue. J'espère qu'on arrivera à un résultat positif. Je reste profondément convaincu que le Canton a sa place au Grand Théâtre, dans une fondation à gouvernance partagée, avec un statut du personnel qui respecte bien sûr les acquis du personnel de la Ville actuel et qui devienne un statut unique à long terme. En effet, même à l'époque du rapport Actori on avait déjà préconisé cela, et pas dans le but de péjorer les conditions de travail du personnel.

Il s'agit de l'avenir de notre institution, et je regrette qu'elle soit prise en otage par des jeux politiques, qui méprisent complètement le rayonnement et l'assise de cette ville. La Ville de Genève ne pourra pas continuer à assumer seule toutes les grandes maisons culturelles, donc ce chantage aurait pour effet concret de mettre en danger le Grand Théâtre, parce qu'en ce qui concerne le Conseil administratif nous n'avons aucune intention de vous proposer un crédit de 3 millions à brève échéance. *Aucune* intention.

Le président. Merci de cette réponse claire. La parole est à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Barazzone et a trait à la police municipale. J'aimerais savoir ce que fait la police municipale dans le cadre des fameux vide-greniers de la manifestation La ville est à vous. Est-ce que la police municipale fait un certain nombre de rondes pour contrôler si les choses se passent dans les règles de l'art, puisqu'on sait qu'il y a malheureusement plein de gens illégaux, il y a des ventes illégales, il y a des ventes de marchandises volées, il y a des ventes de faux... Est-ce que la police municipale est appelée à faire de temps en temps des rondes, ou est-ce qu'elle en fait systématiquement? J'aimerais bien avoir un retour du Conseil administratif. Je vous remercie.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Pour répondre à votre question, oui, la police municipale fait des rondes; je vais régulièrement aux manifestations de La rue est à vous – ou La ville est à vous, je ne sais jamais...

(Remarque.) La ville est à vous, pardon! En revanche, s'agissant par exemple des ventes illégales ou du recel, par hypothèse, vous le savez, la police municipale n'a pas les compétences légales pour s'occuper des vols. Il faut que cela fasse l'objet d'une dénonciation, qu'une plainte pénale soit déposée. D'une part, donc, on n'a pas la compétence, ni les informations, d'ailleurs, pour déterminer si la personne vend ou pas des marchandises volées, et d'autre part si une plainte pénale devait être déposée cela devrait être fait au poste de police cantonal.

La réponse est donc que oui, on fait des rondes, oui, on s'occupe des incivilités pour lesquelles la police municipale est compétente – si d'ailleurs vous en constatez, vous êtes évidemment priés de bien vouloir nous en informer; par ailleurs, c'est la police cantonale qui est compétente pour tout ce qui concerne le recel, le vol ou les infractions aux éventuelles lois cantonales qui ne seraient pas de la compétence de la police municipale.

Le président. Merci, Monsieur Barazzone. La parole est à M^{me} Patricia Richard.

M^{me} Patricia Richard (LR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M^{me} Alder concernant l'allocation de rentrée scolaire que nous avons décidé de voter en bons. Il était marqué dans le *20 Minutes* de la semaine dernière, Madame Alder, que l'exécutif de Porrentruy était payé en bons d'achat valables dans 150 commerces et restaurants de la commune et que cela fonctionnait extrêmement bien. N'avez-vous pas peur, en ayant fait votre demande à la Commission de la concurrence (COMCO), que les autres communes comme Porrentruy ou d'autres sur Vaud ou en Valais, qui font déjà les bons d'achat dans les commerces de proximité, soient préférentielles par votre demande?

Monsieur le président, pendant que j'y suis, M. Pagani n'a toujours pas répondu à ma question de la fois d'avant. Merci.

Le président. Monsieur Pagani? *(Remarques.)* C'est sur votre politique des petits chariots.

M. Rémy Pagani, maire. Je peux répondre tout de suite!

Le président. M. Pagani vous répondra demain. *(Rires.)* La parole est à M^{me} Esther Alder.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le président, Madame la conseillère municipale, s'agissant de cette allocation de rentrée scolaire, je n'étais pas au courant de la pratique de Porrentruy, mais nous avons saisi la COMCO sur les recommandations de l'organe de surveillance des communes, qui émettait une réserve s'agissant du respect de la loi sur le marché intérieur. Nous sommes dans l'attente de la décision de la COMCO; effectivement, une loi s'applique à l'ensemble des entités qui siègent sur le territoire suisse et il n'y a pas de raison de ne pas respecter les lois telles qu'elles ont été voulues par le législateur.

Le président. Merci, Madame la magistrate. La parole est à M. Sylvain Thévoz.

M. Sylvain Thévoz (S). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani, je pense; elle porte sur le deuxième plus grand ennemi des cyclistes en ville après les automobilistes, c'est-à-dire les rails de tram. En 2012, un article de la *Tribune de Genève* annonçait un peu triomphalement qu'un système avait été inventé pour empêcher les cyclistes de mettre leurs roues dans les rails. C'était un travail – vous me contredirez peut-être – entre la Direction générale de la mobilité (DGM) et la Ville de Genève pour mandater une entreprise, Strail, afin de créer un système qui permettrait en effet aux cyclistes de ne plus se prendre dans les rails de tram, grâce à un système assez ingénieux de revêtement plastique qui s'affaissait uniquement sous le poids des trams.

Où en est-on aujourd'hui? J'ai entendu dire que le système n'avait pas été développé, qu'il avait été abandonné... Ma question serait la suivante: y a-t-il eu un coût pour la Ville de Genève, vu qu'elle participait avec le Canton à mandater cette entreprise, et où en est-on? Que va-t-on faire pour résoudre cet épineux problème qui envoie à l'hôpital trois ou quatre cyclistes tous les jours à la belle saison? Merci.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est une personne intéressée qui vous parle, puisque j'ai moi-même subi, comme d'autres cyclistes, les effets du tram et des rails, mais c'était un jour de pluie; par un jour sec, c'est beaucoup moins dangereux. En ce qui concerne ce prototype, il en existe un à l'angle rue du Stand-boulevard Georges-Favon; c'est une plaque de plastique avec des striures. Vous pouvez la tester, mais à mon avis elle ne donne pas satisfaction, parce qu'elle ne cache pas les rails du tram; elle cache les plaques qui sont glissantes mais pas les rails en

tant que tels. Moi, j'avais cru au départ que ça s'affaissait, comme vous l'aviez imaginé.

L'entreprise a mis au point ce prototype mais, faute de demandes, Monsieur le conseiller municipal, elle a abandonné ce projet, ainsi que la Ville de Genève. Croyez bien que je le regrette, mais vu le peu d'efficacité de ce produit, je ne voyais pas la nécessité de poursuivre dans cette voie. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Ma question porte sur la Fête de la musique. J'hésitais entre deux questions; vu que M. Kanaan n'est pas là, je vais poser plutôt une question sur les déchets. (*Brouhaha.*)

Le président. Excusez-moi... il y a une petite grappe de membres du Mouvement citoyens genevois qui tient son caucus. Monsieur Spuhler... Voilà, vous pouvez continuer.

M^{me} Vera Figurek. Monsieur le président, je tiens tout d'abord à féliciter les organisateurs de cette fête et donc le département de M. Kanaan, même si notre groupe avait été critique quant au fait qu'il y a eu des suppressions de scènes sur la rive droite. Néanmoins je vais poser une question au magistrat Barazzone sur les déchets. Etant donné que bon nombre de personnes ont fréquenté cette fête, je me posais la question de savoir pourquoi toutes les boissons n'étaient pas servies de la même manière, c'est-à-dire dans des gobelets consignés, et pourquoi il y avait encore des bouteilles en PET qui étaient vendues. Pourquoi tous ces déchets générés alors qu'on pourrait généraliser cette pratique de gobelets consignés à toutes les boissons? Je voulais savoir s'il y avait une raison d'hygiène ou autre.

Le président. M. Kanaan vous répondra ultérieurement.

M. Pierre Scherb (UDC). Ma question s'adresse au magistrat Guillaume Barazzone. En prenant le tram, récemment, j'ai été interpellé par un enfant rom d'une dizaine d'années qui me tendait la main. Sachant que la mendicité est interdite à Genève et ne voulant pas être associé à une infraction en y participant, je n'ai rien donné. Cet événement m'a néanmoins intrigué, car il s'agit clairement d'une violation de la convention relative aux droits de l'enfant, qui prévoit en son article 19 que l'Etat prenne toutes les mesures pour protéger l'enfant de l'exploitation et des abus.

Je reconnais bien entendu que la police municipale a fait du bon travail en combattant la mendicité à Genève et qu'il est maintenant beaucoup moins fréquent de rencontrer des mendiants roms qu'il y a encore une année. Il me semble tout de même, vu la gravité de cette exploitation d'un enfant d'une dizaine d'années, qu'il y a encore du pain sur la planche, notamment à l'intérieur des trams. J'aimerais donc savoir, Monsieur le magistrat, s'il y a une collaboration entre les Transports publics genevois (TPG) et la police municipale, de sorte que la mendicité à l'intérieur d'un tram soit signalée par le conducteur du tram...

Le président. Vous avez dépassé la minute, Monsieur Scherb.

M. Pierre Scherb. Oui; ... afin que les coupables puissent être amendés à leur sortie du tram et que l'enfant puisse être pris en charge.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Monsieur le conseiller municipal. En matière de mendicité, la politique de la Ville est de respecter la loi cantonale, qui interdit la mendicité, mais aussi de traiter les êtres humains qui sont sur notre territoire avec toute l'humanité que nous leur devons, notamment s'agissant des enfants, puisque nous développons une politique de la jeunesse importante.

Vous relevez que ce n'est pas la place des enfants de mendier dans les trams. Nous partageons cet avis, d'ailleurs nous essayons de faire en sorte de détecter rapidement ces cas problématiques, aussi sous l'angle social. Je ne suis pas sûr que de mettre une amende à un enfant de 10 ans, pour autant qu'il ait d'ailleurs de l'argent pour la payer, soit la meilleure manière de régler le problème que vous décrivez. Cela dit, cela n'engage que moi. Encore une fois, nous luttons contre la mendicité, puisque la loi nous l'impose, mais on essaie de trouver des solutions, notamment avec les services sociaux, pour détecter ces problèmes.

S'agissant maintenant du lien avec les TPG et avec la police municipale, il n'y a pas de collaboration, si j'ose dire, sur des actes de délation que pourraient entreprendre les chauffeurs TPG, de manière que la police municipale puisse attraper les mendiants à la sortie des trams. La police municipale s'informe et est bien évidemment active sur le domaine public, notamment sur celui de la Ville, aux abords des routes, mais il n'y a pas de collaboration. Je ne suis d'ailleurs pas sûr que ce soit la meilleure manière de traiter le cas, parce que, de toute façon, une personne qui mendie pourrait échapper à tout contrôle. Or nous ne voulons pas traiter cette problématique uniquement sous cet angle-là; nous essayons d'avoir une vue plus globale de cette question de la mendicité qui est un enjeu important à Genève.

M. Vincent Subilia (LR). Ma question s'adresse au maire en exercice de la Ville de Genève, dans le droit sillage de celle qui lui a été posée par mon préopinant, M. Gomez, s'agissant là encore une fois – et le sujet est suffisamment important pour qu'on s'y arrête – des nuisances qui seraient générées par la boucle de rebroussement qui verrait le jour à la rue de Savoie.

Le magistrat nous indiquait tout à l'heure avoir tout engagé pour faire en sorte que cette option ne soit pas retenue, option qui évidemment et à juste titre fait grincer les dents des voisins, qui s'en sont ouverts par le biais d'une pétition et qui eux aussi sont montés aux barricades, vous nous l'appreniez, Monsieur le magistrat, en saisissant la justice.

J'aurais aimé que vous nous indiquiez très clairement, Monsieur Pagani, puisque vous n'êtes pas en faveur de cette boucle de rebroussement, et que vous dites aujourd'hui vous y être opposé, quelles sont les démarches que vous avez engagées pour vous y opposer et trouver des alternatives qui seraient moins coûteuses, plus sûres et davantage garantes de l'absence de nuisances sonores que les voisins appellent légitimement de leurs vœux. Je vous remercie.

Le président. Le magistrat vous répondra demain. Il reste actuellement 12 intervenants inscrits. Je vous prie d'être assez brefs, parce que nous avons décidé au bureau de terminer la partie des questions orales à 18 h 30, afin que nous puissions entamer les urgences. La parole est à M. Simon Brandt.

M. Simon Brandt (LR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. J'aimerais savoir quel est le coût de l'étude sur la culture qui est sortie il y a dix jours et sa répartition entre la Ville et le Canton. Merci.

Le président. Le magistrat vous répondra demain.

M. Joris Vaucher (Ve). Ma question s'adresse au maire, M. Pagani. Je voudrais savoir quels aménagements cyclistes sont prévus sur l'avenue Pictet-de-Rochemont, notamment avec l'arrivée du CEVA. On peut s'attendre à ce qu'il y ait plus de cyclistes sur cette avenue, or actuellement c'est un point noir, c'est assez dangereux; il n'y a pas de bande cyclable ni de piste. Est-ce que des aménagements sont prévus prochainement?

Le président. M. le maire vous répondra demain.

M. Jean Zahno (UDC). Ma question est adressée à M. le maire, M. Pagani. Il y a des travaux rue de Contamines, en face du Muséum. Ces travaux se prolongent route de Malagnou. Je relaie donc la question d'une commerçante: combien de temps cela durera-t-il encore? Merci.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette route de Malagnou a fait l'objet de travaux extrêmement importants, puisqu'il s'est agi de changer tous les tuyaux et les soubassements de cette route. Le phono-absorbant a été déposé il y a quelques semaines. J'espère que cette commerçante pourra apprécier, et qu'elle apprécie déjà, les effets pacificateurs au niveau du bruit. Nous avons eu quelques litiges en ce qui concerne la piste cyclable qui remonte le long de cette route, et nous avons pu trouver un accord, disons mi-chèvre mi-chou, avec la Direction générale des transports; c'est ce tronçon-là qui pose encore problème, la piste cyclable montant sur le trottoir, redescendant, mais je ne désespère pas, avant la fin de ce mois, voire au début du mois prochain, de pouvoir mettre un terme à ces travaux.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Les places de vélo qui seront enlevées pour les Fêtes de Genève, en raison de l'espace, seront-elles compensées, et de quelle manière? Je vous remercie.

Le président. Il vous sera vraisemblablement répondu ultérieurement.

M. Laurent Leisi (MCG). J'ai une question qui s'adresse, je pense, à M. le maire Rémy Pagani, dans le prolongement de la question de mon préopinant tout à l'heure, concernant la route de Malagnou et les travaux qui ont eu lieu. Sur toute la longueur de la route de Malagnou, une vingtaine de places de parking ont été supprimées. J'aimerais savoir où sont passées ces places de parking et où elles ont été compensées.

Le président. M. Pagani vous répondra demain.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Ma question est pour M. Guillaume Barazzone. Dans la réponse de Pierre Maudet à l'affaire Barthassat, il est fait mention que des responsables de police municipale auraient aussi fait sauter des amendes. Pouvez-vous nous assurer que ce n'est pas le cas en Ville de Genève?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. A ma connaissance, encore une fois à ma connaissance ici et maintenant, ce n'est pas le cas, et je crois que ça ne concernait pas la Ville de Genève. En tout cas, je ne me souviens pas avoir reçu de lettre d'un conseiller d'Etat nous indiquant que la Ville ou que des agents de la Ville auraient fait annuler des amendes, si c'est ça la question.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Le 8 mars 2017, l'Alternative a eu l'élégance de s'abstenir sur le projet de délibération PRD-117, qui prévoyait la prolongation de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans sur simple demande. Or, nous avons été approchés par diverses personnes qui, profitant de l'aubaine de ce texte, ont fait la demande de prolongation, et il leur a été répondu, notamment par un courriel dont j'ai eu connaissance, que le Conseil administratif n'avait toujours pas mis la mesure à exécution. Or la loi sur l'administration des communes (LAC), dans son article 88, prévoit qu'un projet de délibération, une fois qu'il est voté par le Conseil municipal, car nous sommes souverains, devient immédiatement exécutoire de plein droit. (*Remarques.*)

Nous avons essayé de nous renseigner et nous savons qu'une convention – tripartite, je crois – entrera en vigueur le 1^{er} juillet. Or, il se trouve des personnes qui ont voulu, depuis le 8 mars, prolonger leur activité jusqu'à 64 ans, à qui on a opposé une fin de non-recevoir. J'aimerais donc savoir quelle est la politique que prévoit le Conseil administratif. Est-ce qu'il va laisser ces personnes – je suis désolée, je vais être vulgaire – est-ce qu'il va les laisser dans la merde (*exclamations*), aller pointer au chômage, ou est-ce qu'il va prendre ses responsabilités d'employeur de gauche, s'engager envers ces personnes et corriger le tir?

Le président. Vous avez dépassé la minute; vous en êtes à une minute onze.

M^{me} Maria Pérez. Je vous remercie, Monsieur le président.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je prends acte des mots vulgaires que la conseillère municipale vient d'employer. Nous devons aussi respecter la loi en ce qui concerne le délai référendaire dans l'application qui, je vous le rappelle, est de quarante jours, et non seulement la loi, mais le protocole, le Statut du personnel, qui nous enjoint de négocier cette application avec les représentants des syndicats et la commission du personnel, ce qui a été fait il y a quelques jours.

Au nom du Conseil administratif, j'ai donc le plaisir de vous annoncer que, aujourd'hui même, ça a été signé, et j'ai le plaisir de vous informer que le règlement d'application de votre décision prendra effet le 1^{er} juillet.

M. Pascal Altenbach (UDC). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Barazzone. Une personne âgée m'a approché pour me signaler le mauvais état d'un banc public situé à la rue de Saint-Jean, à proximité de la fontaine et à côté de l'arrêt de bus Miléant. En effet, j'ai constaté que ce banc était démantibulé; plusieurs planches étaient retirées. Cette rue est de plus très passante. Serait-il possible de rénover rapidement ce banc qui a été oublié?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Bien entendu, Monsieur le conseiller municipal! Trêve de plaisanterie, on rénove, vous le savez, de manière générale l'ensemble des bancs de la ville, notamment ceux qui sont situés dans les parcs. Vous avez voté plusieurs crédits qui nous permettent de faire un rattrapage qui était nécessaire pour rénover les bancs. On en a rénové plusieurs centaines, et régulièrement le Service logistique et manifestations s'affaire pour rénover les bancs. L'idéal, ce serait que vous m'envoyiez un e-mail avec l'adresse exacte du banc concerné, et on fera en sorte qu'il soit réparé le plus rapidement possible, de manière que les personnes âgées que vous mentionnez puissent s'y asseoir.

M^{me} Yasmine Menétray (MCG). Ma question est pour M. Sami Kanaan. On nous a rapporté que des requérants d'asile recevaient un abonnement annuel de piscine gratuitement, alors que les résidents et les Genevois le paient. Combien cela coûte-t-il?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je n'ai pas compris ce qui serait gratuit...

M. Rémy Pagani, maire. L'entrée des piscines.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Effectivement, Madame la conseillère municipale, les bénéficiaires de l'assistance ont un accès gratuit aux piscines dans le cadre des prestations de l'assistance publique. Tous les bénéficiaires de l'assistance, dans l'immense majorité, sont résidents à Genève, quel que soit leur

statut. Il y a tous les profils imaginables; ce sont des personnes qui effectivement sont dans une situation sociale extrêmement difficile. Ils ont droit à d'autres prestations, au sens large, comme les cotisations d'assurance-maladie ou une aide au transport. On estime qu'une activité sportive est bénéfique et on leur facilite donc l'accès aux prestations sportives.

Je profite pour répondre à M. Brandt, que je ne vois pas pour l'instant dans la salle. L'étude confiée à la Haute école de gestion de Genève, au professeur Ramirez et à son équipe, concernant le poids de l'économie culturelle et créative à Genève, a coûté 80 000 francs, partagés à parts égales par le Canton, soit le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, et par mon département. Je relève que 80 000 francs pour un secteur économique qui pèse 4 milliards et demi, c'est peu cher payé, et je relève aussi qu'à Zurich ou à Montréal ce sont les chambres de commerce et les organismes de promotion économique qui font ce genre d'études. Eux, là-bas, ont compris que ça valait la peine de soutenir la culture aussi du point de vue économique. J'espère que ce sera bientôt le cas à Genève.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. Il s'agit d'aménagement, toujours autour de la gare des Eaux-Vives et de cette fameuse boucle de rebroussement du tram. Est-ce que, dans les plans d'aménagement, il a été question aussi de la circulation des cyclistes qui arriveraient de Malagnou et qui doivent descendre par la rue de Savoie? S'il y a cette boucle, comment cela va-t-il se passer? Est-ce qu'il y a eu un concept un peu général des différents modes de transport et des possibilités de passer par telle ou telle rue?

Le président. Le magistrat vous répondra demain.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). Ma question s'adresse à notre maire à toutes et tous, enfin pas tout à fait à toutes et tous pour le moment... Il y a quelques semaines, nous avons pu lire dans *Le Matin Dimanche* vos déclarations sur le fait que la majorité du Conseil municipal avait bu suite à une décision qu'elle avait prise, ce qui n'était pas très élégant de votre part... Comme nous sommes de bons chrétiens, nous vous avons pardonné cet égarement. Or quelles ne furent pas notre surprise et notre déception de lire dans le *20 Minutes*, je cite: «Rémy Pagani a déclaré avoir été surpris par la facilité avec laquelle il a récolté des signatures», je cite et j'ouvre les guillemets: «Les gens disent: ils se foutent de nous!», en parlant toujours de la majorité du Conseil municipal de la Ville.

Sur la forme, ce langage n'est pas très élégant, vous en conviendrez, surtout venant d'un maire. Le tractage en faveur d'un référendum est probablement peu

compatible avec la fonction de maire. Surtout, ce qui me dérange, moi, c'est le fait de faire d'un cas particulier une généralité, qui met en cause cette majorité du Conseil municipal, puisque j'imagine que ce ne sont pas tous les gens qui ont signé qui vous ont dit qu'on se foutait d'eux, ni tous les habitants de la ville de Genève, puisqu'il y a 4000 signatures sur 100 000 habitants. Tout ça est donc assez désagréable. Il s'avère aussi que parfois, quand nous récoltons des signatures, on nous dit que M. Pagani se moque de nous, mais nous ne véhiculons pas ce genre de propos dans cette enceinte.

Alors ma question est la suivante: combien de législatures vous faudra-t-il pour comprendre que la fonction de maire implique un peu de retenue, Monsieur le magistrat? (*Applaudissements.*)

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai un profond respect pour la démocratie. Je pense que quand le corps électoral a dit, il a dit le dernier mot et il a tranché.

A plusieurs reprises, Mesdames et Messieurs, ces dernières années, ces derniers mois, les autorités ont fait preuve d'une certaine propension au mépris en ce qui concerne la parole du corps électoral. J'en veux pour preuve les trois votations sur l'augmentation des tarifs TPG. Le président du Conseil d'Etat s'est permis de renâcler devant la décision du corps électoral, voire pire que ça, Madame la conseillère municipale, de la critiquer, avec des propos assez acerbes.

J'en veux pour preuve aussi la décision en juin 2016 du corps électoral qui a refusé les coupes qui ont été opérées dans cette enceinte – mais je n'ai jamais cité cette enceinte. Je me suis permis de faire état de la situation que le corps électoral trouve un peu ubuesque, voyant des élus auxquels il a remis ses destinées ne pas prendre en considération ses décisions.

C'est tout ce que je me suis permis de dire. Si vous trouvez que c'est faire preuve de laxisme, ou je ne sais plus quels termes vous avez utilisés, moi je trouve que c'est faire preuve de respect de la démocratie et de la volonté du corps électoral qui nous a confié, temporairement, ses destinées. (*Applaudissements.*)

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne l'ancien manège. J'aurais voulu savoir où nous en étions finalement de la remise en état de ce manège. Est-ce qu'il y a une proposition qui est prévue? Est-ce qu'on va y faire la fameuse crèche qui a été évoquée à l'époque, ou est-ce que c'est finalement enterré?

M. Rémy Pagani, maire. Je dois en principe, si tout va bien, Monsieur le conseiller municipal, déposer une proposition de crédit de réalisation avant la fin de l'année, voire à la fin de l'été. Il a été décidé de faire de la sorte. Je vous rappelle que nous devons organiser les dépenses pour rester dans la cible des 130 millions et ce projet est donc parmi les arbitrages budgétaires qui ont été faits et qui vont encore être faits cet été; le manège et l'ensemble des «gros cailloux», comme on les appelle, demandent une certaine agilité au niveau des dépenses.

M. Michel Nargi (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Il y a quelque temps, je vous avais demandé des statistiques sur les attributions du gré à gré en ville de Genève. Vous m'avez dit que votre collaboratrice allait me les envoyer, ce qu'elle a bien fait; elle m'a envoyé le règlement, mais ce n'est pas ce que je demandais. Alors ma question est toujours la même: est-il possible d'avoir ces statistiques sur le gré à gré, ou dois-je faire une question écrite?

Le président. Le magistrat vous répondra à une séance ultérieure, étant donné le travail demandé à ses services. M^{me} Sandrine Salerno a la parole.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Je voulais répondre à quelques questions qui m'avaient été adressées. Lors d'une séance précédente, M. Genecand souhaitait savoir quand on pourrait réserver les salles communales en ligne. C'est un peu de la musique d'avenir... Tant qu'on n'aura pas changé la plateforme informatique qui gère le système, soit OFIGER, on ne pourra pas faire cet acte administratif essentiel, bien évidemment, je vous rejoins; néanmoins, ce n'est pas le plus prioritaire des espaces en ligne qu'on souhaiterait développer au niveau du Conseil administratif. On n'oubliera pas votre suggestion.

M. Carasso posait une question sur le don du sang, demandant au Conseil administratif pourquoi on avait modifié la pratique s'agissant de la libération des collaborateurs et collaboratrices qui donneraient leur sang. Dans les faits, on n'a jamais libéré les personnes qui donnaient leur sang, donc il faudra, Madame la cheffe de groupe, que M. Carasso vienne vers sa magistrate pour développer un peu plus sa question en aparté.

M. de Boccard s'étonnait que j'aie deux collaboratrices personnelles, ce qui est réglé, mais j'imagine que vous le savez mieux que quiconque, Monsieur de Boccard, par le statut; actuellement, hormis M. Pagani, l'ensemble des magistrats disposent de deux collaborateurs ou collaboratrices personnels. Ce statut est particulier; il existe en Ville mais il n'existe pas à l'Etat. C'est M. Maudet et

moi-même qui avions plaidé à l'époque pour le créer. Pourquoi? Parce que ce sont des personnes qui travaillent dans l'interstice entre le politique et les dossiers. Ces personnes ont des contrats à durée déterminée; elles viennent avec le magistrat ou la magistrate et partent avec.

Ça n'existe pas au Canton. Je pense que c'est d'ailleurs une pratique qu'il faudrait instaurer au Canton, parce que ça éviterait que des collaborateurs personnels usurpent, j'ai envie de dire, des places de la fonction publique, puisque, bien évidemment, quand vous êtes magistrat, vous avez parfois besoin de personnes qui soient dans l'interstice entre des dossiers opérationnels et des dossiers plus politiques; au moins, en Ville, les choses sont claires.

Les personnes qui ont ce statut particulier de collaborateur ou de collaboratrice politique ont été choisies *ad personam* par le magistrat ou la magistrate. Dans tous les cas, leur contrat ne va pas au-delà de la législature, date à laquelle, d'ailleurs, les magistrats et magistrates peuvent soit ne pas être réélus soit ne pas se représenter. La règle que je suis est donc la règle statutaire qui existe depuis maintenant sept ans en Ville de Genève.

La dernière question était celle de M. Madani sur la Slutwalk. Il demandait pourquoi on avait loué un espace public dont il avait été décidé d'exclure les hommes. Dans les faits, mais on y reviendra à la faveur d'une proposition que le Conseil administratif va déposer au Conseil municipal, pour revoir – mais là je suis un peu en marge... – la question des conditions d'accès aux salles communales, aujourd'hui vous avez tout libéralisé, et concrètement n'importe qui, n'importe quel mouvement me demanderait une salle communale que je n'aurais pas tellement de motifs de la lui refuser, ce qui pose d'ailleurs beaucoup de questions, hormis un réel manque financier pour la Ville.

Vous, vous avez une question qui est bien particulière, puisque là en l'occurrence ce n'était pas une salle communale, mais je crois que c'était le Sputnik qui était le lieu d'accueil de la Slutwalk. Tout simplement, nous n'avons pas de critères liés à la mixité ou à la non-mixité souhaitée par l'organisation. Je l'avais dit sous forme de boutade, mais c'est quand même valable: lorsqu'à l'occasion de la prise d'armes organisée par les Vieux-Grenadiers, association exclusivement masculine, dont vous avez d'ailleurs dans la salle certains de leurs représentants, que je me permets de saluer, vous avez usage du Palais Eynard, et vous avez quasi exclusivement des hommes, forcément, qui appartiennent à cette organisation des Vieux-Grenadiers au Palais Eynard. Ça ne pose pas de problème au Conseil administratif, qui parfois est quand même représenté par une femme, en l'occurrence lorsque c'est moi qui les accueille; il y a donc des dérogations à la règle.

Dans les faits, la pratique du Conseil administratif a toujours été très ouverte, donc on regarde peu les critères de mixité. On se dit que, dans une année entière, certains événements en contrebalancent certainement d'autres. Jusqu'à présent

on n'a eu aucune doléance; c'est vrai qu'on n'a pas fait non plus de discussion politique très aboutie sur le sujet. En l'occurrence j'étais sollicitée par une journaliste; je n'étais même pas au courant qu'il y avait des principes de non-mixité dans cette soirée-là. Ce n'est pas pour m'en défaire, j'assume complètement le fait que cette salle ait été prêtée à cette association, mais pour l'instant notre pratique est assez fluide, et elle a fait que les choses se sont toujours bien passées. Si un jour il y a volonté de rediscuter politiquement, alors il faudra affiner la réflexion, ce qui n'est pas le cas à ce stade.

J'ai répondu à toutes vos questions. Je vous remercie, Monsieur le président, de m'avoir cédé la parole.

Le président. Merci, Madame la magistrate. M. Barazzone souhaite répondre également à deux questions.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. M^{me} Menétrey me posait la question de savoir combien d'agent-e-s de la police municipale (APM) avaient fait la demande de travailler à temps partiel et combien avaient obtenu cet aménagement. Actuellement, le corps de police municipal de la Ville compte deux agentes à 50%; l'une de ces agentes a néanmoins fait la demande de reprendre une activité à 100%. Cela dit, il y a une autre demande d'une agente de travailler à 50% qui est en cours de traitement. Au total, s'il est donc répondu favorablement à ces deux demandes, le nombre d'APM ayant un temps partiel sera donc de deux agents, en l'occurrence deux agentes, à 50%, correspondant donc à un équivalent temps plein.

M. Guex me demandait ce qui va advenir de la parcelle rue Gourgas-rue des Bains à côté de la caserne du Service d'incendie et de secours (SIS) qui avait fait l'objet d'un abattage d'arbres il y a quelques années. Sachez que la Direction du patrimoine bâti prévoit l'agrandissement du parking de la caserne principale du SIS dans le cadre des travaux d'agrandissement de la caserne. Vous le savez, ces travaux sont nécessaires, notamment en raison de l'augmentation des effectifs du SIS et plus particulièrement suite au vote du Conseil municipal des 22 postes de pompiers supplémentaires, étant précisé que les trois derniers postes devraient arriver au budget 2018.

Enfin, M. Pastore me demandait s'il était possible de rajouter des poubelles au parc Trembley. Sachez que l'installation de grils a justement été accompagnée de la mise à disposition de conteneurs de grande capacité; ces conteneurs supplémentaires sont situés à proximité des lieux de stationnement du public, par exemple près des pataugeoires ou des espaces de grillade, et le Service des espaces verts n'a pas constaté de manque de poubelles, mais un débordement

occasionnel des conteneurs le week-end à certains endroits prisés, raison pour laquelle la fréquence des vidanges de ceux-ci a été augmentée. Je vous remercie pour votre attention.

Le président. Merci, Monsieur le magistrat. Chose promise, chose due; il est 18 h 30... (*Remarque.*) La dernière seconde, alors, à M^{me} Salerno, dans la bonté présidentielle...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président, vous êtes trop gentil! C'est au sujet de la question de M. Spuhler que je ne voyais pas dans ses rangs, mais en fait il fallait que je me tourne et, vous remerciant, je me suis tournée, mais je n'avais plus la parole; or M. Spuhler avait posé une question...

Le président. Oui, mais abrégez, je vous en prie.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Concernant Smart City, la Ville de Genève veut bien évidemment inclure Naxoo dans ses pratiques; pas plus tard que la semaine passée, j'ai rencontré son président, Didier Fischer. Nous avons adhéré à un réseau de collectivités publiques qui travaillent sur l'échange de bonnes pratiques. Ce n'est rien de contraignant, mais cela représente des espaces de dialogue, d'apprentissage et justement, potentiellement, d'inspiration pour nous, la Ville de Genève.

Naxoo sera bien évidemment associé et reste un de nos partenaires commerciaux naturels, auquel, si par malheur on venait à ne plus se souvenir, on répondrait bien évidemment positivement dès lors qu'on serait sollicité. Que M. Spuhler ne se fasse pas de souci; Naxoo reste bien présent dans les préoccupations, plutôt positives d'ailleurs, du Conseil administratif. Je vous remercie, Monsieur Spuhler, de votre question.

Le président. Merci. Nous allons pouvoir traiter les urgences; huit motions d'ordonnancement ont été déposées. Je vous rappelle que nous avons une minute par personne de chaque groupe ayant signé la motion d'ordonnancement et une minute au Conseil administratif. Ensuite nous votons la motion d'ordonnancement.

La première motion d'ordonnancement concerne l'inscription à notre ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-152 de

MM. Simon Brandt, Alain de Kalbermatten, Pierre Scherb, Daniel Sormanni et Jean-Philippe Haas: «GSHC: extension de la zone VIP et du parterre nord de la patinoire des Vernets». Je demande à l'un des motionnaires de s'exprimer. Monsieur Simon Brandt, vous avez la parole.

M. Simon Brandt (LR). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce texte, qui rappellera des souvenirs à certains, fait suite au constat que le projet de nouvelle patinoire n'avance toujours pas suffisamment. On doit donc réfléchir à faire une nouvelle rénovation aux Vernets, étant donné que le Genève-Servette Hockey Club va sans doute rester encore quelques années à la patinoire des Vernets.

C'est précisément le but de cette proposition: qu'on entreprenne une rénovation légère et bon marché en vue de la prochaine saison, projet qui a été présenté auprès des services de M. Pagani, qui ont malheureusement refusé l'autorisation de construire, alors même que cette proposition était entièrement financée par un privé. Je vous remercie donc de faire bon accueil à ce projet qui vise à soutenir le sport dans notre ville.

M. Rémy Pagani, maire. Je ne pensais pas intervenir, mais quand même, quand on dit que j'ai refusé un projet, je trouve cela un peu extraordinaire. J'ai fait étudier un projet demandé par le club qui est du côté de Rolex, ce que vous appelez la tribune sud, qui visait à séparer les zones VIP des supporters de l'autre camp. Ce projet est en route; je ne comprends pas qu'on puisse dire que j'ai refusé un projet.

Quant à l'autre projet, du côté de la piscine, il supprime un certain nombre de places debout pour les jeunes qui sont censés supporter leur équipe – enfin, à moins qu'on se trompe de projet, là il y aurait un problème au niveau de la compréhension. (*Remarques.*) Toujours est-il que je ne peux pas vous permettre de dire que j'aurais refusé quoi que ce soit. Je suis toujours en discussion avec le club. Toutes les améliorations sont possibles, mais pas au détriment de ceux à qui on essaie de garantir l'accès au hockey, notamment avec des places à 20 francs. Je trouverais un peu déplorable qu'on supprime des places à 20 francs au profit de zones VIP tel que, j'imagine, vous le proposez.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-152 est acceptée par 39 oui contre 25 non.

Le président. Cet objet sera traité demain, en deuxième partie de soirée.

La deuxième motion d'ordonnancement concerne l'inscription à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution R-207 de M^{me} et MM. Sylvain Thévoz, Ulrich Jotterand, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Grégoire Carasso et Emmanuel Deonna: «Appel à la Turquie pour la libération de Taner Kiliç!».

M. Sylvain Thévoz (S). Taner Kiliç est le président d'Amnesty International Turquie. Il a été arrêté le 6 juin et emprisonné le 9 juin par l'Etat turc, dans la vague de répression post-coup d'Etat qui a secoué la Turquie, au mépris du droit international et sans respect pour ses droits fondamentaux. Suite à cela, Amnesty International a lancé, vous avez dû le voir il y a une dizaine de jours, une campagne internationale pour demander sa libération.

Cette résolution vise à relayer cette campagne d'Amnesty International, à lui donner une ampleur. Vous direz peut-être «à quoi bon?», «est-ce que c'est dans nos prérogatives?»; la réponse est assez simple: en tant que membres du Conseil municipal de Genève, ville symbole des droits de l'homme, ce vote, et votre vote ce soir, peut faire la différence pour appuyer cette campagne, ne pas délaissier le droit international et les droits humains qui devraient tous nous concerner, qu'on soit de droite ou de gauche, et demander la libération de ces prisonniers injustement détenus en Turquie.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-207 est acceptée par 38 oui contre 30 non.

Le président. Cet objet sera traité demain, en deuxième partie de soirée.

Je passe à la troisième motion d'ordonnancement, concernant la motion M-1270, déposée par M. Pascal Holenweg, qui se trouve au point 147 de notre ordre du jour et dont je vous lis le titre: «Fleuron genevois, la *Genferei* doit traverser les siècles!». Je passe la parole à l'auteur.

M. Pascal Holenweg (S). Monsieur le président, la Ville de Genève, son Conseil municipal, son Conseil administratif, a été victime la semaine dernière d'un outrage qu'il s'agit de réparer; elle a perdu la *Genferei* d'or, malgré tous les efforts que nous avons déployés durant toute l'année pour garder ce titre qui nous avait été accordé par le comité occulte l'année dernière. C'est au Canton, en particulier au conseiller d'Etat Barthassat, qui a lui aussi déployé des efforts considérables pour obtenir ce prix, c'est au Canton que ce prix a été accordé. Cet outrage doit être réparé. Nous avons une expertise, nous avons une expérience, nous avons une crédibilité dans la production des *Genferei*. Nous devons

défendre cette expertise, cette expérience et cette crédibilité. Je vous demande donc d'accorder rapidement au comité occulte qui décerne la *Genferi* d'or un petit pot-de-vin symbolique de 1 franc, histoire de nous attirer ses bonnes grâces et de pouvoir retrouver ce trophée qui doit nous appartenir, aux siècles des siècles. Amen.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1270 est refusée par 46 non contre 19 oui (4 abstentions).

Le président. Je passe à la quatrième motion d'ordonnancement qui concerne le traitement en urgence du projet de délibération PRD-153, «Pour un règlement négocié de la question des retraites forcées», déposé ce jour par MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex. Je passe la parole à M. Gauthier.

M. Pierre Gauthier (HP). Je vous remercie, Monsieur le président. Vous avez entendu les propos qui ont été lus dans la lettre de M. Marc Dalphin, qui a pris la tête du mouvement des retraités indignés de la Ville de Genève. Environ 80 personnes, employées de la Ville de Genève, ont été contraintes de prendre leur retraite anticipée à 62 ans, ce qui leur a occasionné des pertes financières considérables et les condamne, pour certains, à émarger à l'aide sociale.

Face à cette situation, qui est totalement inacceptable car elle touche des personnes à faibles revenus, je vous demande de traiter en urgence ce projet de délibération, afin que les négociations s'ouvrent au plus vite pour régler ce problème qui, je le répète, est inacceptable de la part d'une Ville qui prétend être un employeur exemplaire.

Encore une précision, puisque ça m'a été demandé, si vous permettez, Monsieur le président: ce projet de délibération traite d'une question qui est aujourd'hui pendante; le projet de délibération PRD-117, qui vient d'être accepté en négociation avec le Conseil administratif et les commissions du personnel, les partenaires sociaux, parle du futur. Là il s'agit de traiter une question qui touche 80 personnes qui se trouvent dans des situations extrêmement difficiles. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Merci. Je vais faire voter la motion d'ordonnancement. (*M^{me} Sandrine Salerno demande la parole.*) Excusez-moi, Madame Salerno!

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je suis désolée, je vous ralentis, Monsieur le président!

Le président. Je fais avec! (*Rires.*)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. J'ai négocié avec les partenaires sociaux, conformément à la volonté du Conseil municipal, un protocole d'accord. On l'a signé aujourd'hui. S'agissant des personnes qui, actuellement, travaillent en Ville de Genève, le protocole qui a été négocié et signé ne concerne pas, bien évidemment, les personnes qui sont d'ores et déjà à la retraite; ce que disait M. Gauthier est correct. Cela dit, je prenais la parole pour vous rassurer. Le Conseil administratif a fait le travail, négocié en un temps record avec les organisations du personnel, et j'ai signé aujourd'hui.

Reste pendante la question des personnes qui ont déjà atteint l'âge de la retraite et qui sont parties à la retraite. Le problème, pour ces personnes-là, Monsieur Gauthier, c'est que si on voulait les réintégrer en Ville de Genève, alors il faudrait ouvrir de nouveaux postes, et il faudrait faire un vrai processus de sélection. C'est une question que j'avais posée en son temps au Conseil administratif, qui a été écartée et n'a pas été incluse par les partenaires sociaux dans le cadre des négociations et des discussions que j'ai tenues avec eux.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-153 est refusée par 46 non contre 20 oui (2 abstentions).

Le président. La cinquième motion d'ordonnancement concerne un nouveau texte, le projet de délibération PRD-154 de M^{mes} et MM. Adrien Genecand, Patricia Richard, Simon Brandt, Michèle Roulet, Vincent Schaller, Pierre de Boccard, Helena Rigotti et Pierre Scherb: «Le Grand Théâtre est une institution de droit public de la Ville de Genève, et il est de notre responsabilité de lui garantir les moyens de remplir sa mission». Je passe la parole à M. Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. Après lecture des propos assez alarmés du magistrat M. Kanaan, encore tout à l'heure dans ce plénum en répondant à une question, et de la présidente du Grand Théâtre, il nous semblait de notre devoir de faire deux choses. La première, qui me tient personnellement à cœur, c'est que le délibératif puisse se saisir aussi de ces questions. Je ne conçois pas que l'administration et le magistrat en charge négocient seuls avec le Canton la question de savoir si ça doit être une tâche conjointe, une tâche déléguée... Je trouve que c'est important que le délibératif soit saisi avant, ne serait-ce que pour éviter ce qu'on connaît plus souvent au Grand Conseil, c'est-à-dire qu'à la fin celui qui paie et qui vote les budgets décide.

Deuxièmement, j'ai lu que le Grand Théâtre, qui je vous le rappelle est une institution d'importance régionale, qui emploie plus de 1000 personnes, est dans une posture un peu compliquée, avec l'Opéra des Nations, et il ne nous semblait pas raisonnable d'y ajouter cet été l'incertitude quant à l'obtention d'une subvention du Grand Conseil à la rentrée. C'est un projet qui, finalement, est très simple, dans la mesure où c'est une autorisation de dépense. Le magistrat peut décider ou pas de l'activer en fonction de ce qui se passera au Grand Conseil, mais ça permettra au moins d'assurer une certaine sérénité à cette institution qui, à vous lire, Monsieur Kanaan, comme à lire la présidente, en a besoin pour prévoir les saisons, pour lesquelles une grande partie des charges ont déjà été engagées, que ça soit l'engagement des artistes ou de son personnel. Je vous remercie d'y faire bon accueil.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je relève tout d'abord avec intérêt que le texte qui soutient votre projet de délibération est copié mot à mot du communiqué de presse du Grand Théâtre. Ça s'appelle du plagiat; vous auriez pu au moins avoir l'élégance de le dire, parce qu'effectivement c'est très bien argumenté en faveur de l'institution.

Deuxièmement, je dirais que vous vous trompez de destinataire, Monsieur Genecand. Il faut vous adresser à vos collègues du Parti libéral-radical députés au Grand Conseil – je vous mets volontiers en contact avec eux si par hasard vous ne savez pas où ils se trouvent –, dans la mesure où, aujourd'hui, le débat est cantonal, et que tout à coup le Parti libéral-radical municipal trouve 3 millions qui sortent comme ça d'un tiroir, sans compensation! C'est génial, sauf qu'au budget suivant il faudra les compenser. Alors là, très franchement, Monsieur Genecand, je me rappellerai cet épisode dans l'histoire de la vie municipale...

Plus sérieusement, nous sommes en pleine négociation. (*Brouhaha; cloche.*) Vous ne pouvez pas ainsi débarrasser le Canton de ses obligations, du jour au lendemain, en pleine négociation, et il est évident que le Conseil municipal sera saisi, Monsieur Genecand, parce que si accord il y a, les statuts de la Fondation du Grand Théâtre passent devant vous, c'est prévu, à l'automne. Nous continuons à négocier, malgré, justement, cette prise en otage du Grand Théâtre par une majorité de la Commission des finances.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'espère que la raison revienne, parce que la Ville n'est pas un tiroir-caisse et qu'à terme le Canton, que ce soit au Grand Théâtre ou dans d'autres institutions, j'en suis profondément convaincu, doit s'investir dans les grandes maisons culturelles. Je rappelle que la Ville assume la plus grande partie des charges dans ce domaine et que vous êtes parmi ceux qui critiquent cet état de fait. Il n'y a donc aucune urgence, au contraire; vous ne pouvez pas ainsi vider de toute substance la négociation en cours avec le Canton. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-154 est refusée par 48 non contre 16 oui (1 abstention).

Le président. La sixième motion d'ordonnancement concerne l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-155 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Albane Schlechten, Adrien Genecand, Patricia Richard, Alfonso Gomez et Uzma Khamis Vannini: «*Stand up! Des logements pour personnes en formation à la rue du Stand, sur un terrain de la ville!*». Je passe la parole à M. Grégoire Carasso.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Il y a un peu plus de deux ans, depuis le début de la législature, le Conseil municipal essaie de manière constructive d'accompagner le Conseil administratif en général, M. Rémy Pagani en particulier, pour que soit étudiée la possibilité de créer quelque 140 chambres pour étudiants à la rue du Stand 1. Il s'agit sans doute d'une très belle opportunité, en tout cas jugée comme telle par une majorité de ce Conseil à plus d'une reprise, lors du vote de la motion M-1187, lors de questions et d'interpellations orales également.

Si nos échos sont bons, le magistrat M. Pagani et ses services, à tout le moins, ont à plusieurs reprises depuis ces vingt-quatre derniers mois envoyé des signaux encourageants aux promoteurs de ce projet, qui, je vous le rappelle, a quand même en ligne de mire la création de quelque 140 chambres pour étudiants, le tout avec une rénovation et une mise aux normes du Musée des pompiers et, c'est dans tous les textes que nous vous avons proposés, des solutions pour les pompiers volontaires également.

Bref, c'est un projet consensuel, pour lequel nous ne demandons finalement rien d'autre qu'une étude. Vu les inerties regrettables lors de ces derniers semestres, nous proposons à travers cette proposition de délibération d'ouvrir ce crédit d'étude de 150 000 francs qui manifestement manquent au Conseil administratif pour aller de l'avant. Je vous remercie.

M. Rémy Pagani, maire. Là encore, je ne pensais pas intervenir, mais quand même, quand on dit qu'il y a de l'inertie dans le département, je crois avoir démontré à plusieurs reprises le contraire. Je vous lis simplement une lettre adressée au Conseil administratif, signée du lieutenant-colonel David Gysler, qui répondait à la question de la relocalisation de la caserne des pompiers volontaires et du feu; il dit ceci: «Si la relocalisation de ce dépôt était envisagée, je recommande vivement qu'elle le soit à proximité directe du lieu actuel. En effet, l'installation

des nouvelles lignes de tram offre aux intervenants de meilleures possibilités de déplacement et, dans le cas présent, c'est tant en direction du centre-ville que vers le quartier de la Jonction que les intervenants bénéficient d'un axe de circulation privilégié, et ceci même au moment des fortes charges de trafic.»

Monsieur le conseiller municipal, je ne peux pas, dans l'intérêt évidemment bien compris du logement étudiant, mettre en péril le secours, comme me le fait savoir le commandant de corps de l'Inspection cantonale du feu. Nous avons mandaté d'autres experts pour trouver des lieux adéquats de relocalisation de cette caserne. Je ne vois pas en quoi cette problématique est urgente tant que nous n'avons pas trouvé à relocaliser la caserne des pompiers. Je vous remercie de votre attention.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-155 est acceptée par 36 oui contre 26 non (5 abstentions).

Le président. La septième motion d'ordonnancement concerne la motion M-1307 déjà inscrite à notre ordre du jour concernant l'emplacement du marché des Grottes provisoire. Je passe la parole à l'un des motionnaires, M. Laurent Leisi.

M. Laurent Leisi (MCG). Merci, Monsieur le président. Nous avons demandé l'urgence pour cette motion, car les travaux concernant la place des Grottes vont débiter et le marché des Grottes sera déplacé. En l'occurrence, certaines options étaient envisageables et ne perturbaient pas la vie de quartier de manière aussi importante que dans cette situation, qui a été choisie par M. Pagani ou par d'autres personnalités encore.

Cela pose un gros problème. La rue de la Faucille va être fermée pour ce marché pendant la durée des travaux, qui, si je ne m'abuse, vont durer pas loin d'une année; or la rue de la Faucille est la voie pénétrante au niveau de la circulation, quel que soit le moyen de transport, au quartier des Grottes. En fermant la rue de la Faucille, on ne peut plus accéder, bien entendu...

Le président. Vous avez parlé une minute, Monsieur Leisi.

M. Laurent Leisi. Oui – on ne peut plus accéder à la rue de la Sibérie ni à la rue des Grottes, donc je pense qu'il serait bien de pouvoir en débattre. Je vous remercie d'accepter cette urgence pour qu'on puisse exposer le problème.

M. Rémy Pagani, maire. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que ça fait trois ans que nous travaillons en concertation, et quand je dis en concertation c'est avec l'ensemble des habitants, y compris des commerçants, pour mettre en place cet aménagement que vous avez voté majoritairement dans ce Conseil. Les travaux vont débuter dans quelques jours et je ne me vois pas refaire une concertation avec l'ensemble de la population pour mettre en place des mesures de chantier qui sont nécessaires et utiles. Voilà, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas moi qui ai choisi ce lieu; ce sont les habitants et les commerçants, sur la base d'un certain nombre de données qui leur ont été fournies, qui ont accepté ce lieu.

Je vous encourage donc vivement, Mesdames et Messieurs, alors là vraiment, autrement on ne sait plus qui va faire quoi, à ne pas entrer en matière. On peut toujours renvoyer ce projet en commission pour que les intervenants et les acteurs de cette proposition vous donnent les explications nécessaires, mais je ne vois pas l'utilité de tout chambouler maintenant et de rediscuter de cette question à quelques jours du début des travaux – je crois même que des panneaux de chantier ont été posés et qu'un flyer a été distribué... Je vous remercie de votre attention.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1307 est refusée par 58 non contre 11 oui.

Le président. La dernière motion d'ordonnancement porte sur l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1308 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi et Yasmine Menétrey: «Poste: stop au démantèlement». Je passe la parole à l'un des motionnaires; c'est M. Daniel Sormanni qui prend la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vu le sujet, le démantèlement et la fermeture des offices de poste, il y a évidemment une certaine urgence à pouvoir en discuter. C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter cette urgence. Je crois que la municipalité a un certain poids vis-à-vis de la Poste et je pense qu'il serait bon que l'on puisse prendre position. Par conséquent, je vous invite à voter cette motion, afin qu'on puisse en discuter pendant les séances d'aujourd'hui ou de demain. Merci.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1308 est acceptée par 51 oui contre 16 non.

6. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 24 mai 2016: «Pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises» (P-357)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-357 au Conseil administratif le 20 mars 2017.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les auteurs de la pétition P-357 «Pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises» demandent à la Ville de Genève que des mesures soient prises afin d'endiguer les dégâts générés par les pique-niqueurs se rendant sur les rives du Rhône et au sentier des Falaises.

Par ailleurs, il est requis de la police municipale qu'elle fasse respecter le règlement concernant la tranquillité publique, de manière à lutter contre les nuisances sonores qui émanent des lieux susmentionnés, notamment le soir, voire la nuit.

Pour ce faire, il est demandé que les autorités municipales prennent des mesures pour appliquer la loi sur la protection générale des rives du Rhône et que des sanctions lourdes soient appliquées.

La loi sur la protection générale des rives du Rhône vise à la protection de ce site par le biais de prescriptions relatives aux constructions et à l'aménagement.

Elle ne constitue dès lors pas une base légale permettant de sanctionner des comportements individuels.

Cela étant, la police municipale (tout comme la police cantonale d'ailleurs) dispose d'autres bases légales pour intervenir dans le cas d'espèce.

En premier lieu, le règlement concernant la tranquillité publique permet de sanctionner tout excès de bruit de nature à troubler la tranquillité publique.

Toutefois, le règlement ne peut s'appliquer qu'à une personne physique déterminée, ou à un groupe d'individus clairement identifié générant des nuisances sonores.

Or, les nuisances sonores provenant des berges du Rhône n'émanent pas forcément d'individus peu respectueux du voisinage.

¹ «Mémorial 174^e année»: Rapport, 5207.

Pétition: pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises

La plupart du temps, c'est l'addition de discussions «ordinaires» qui génère les nuisances dont se plaignent les pétitionnaires.

Aussi, il ne sera pas toujours aisé pour les agents d'intervenir et, cas échéant, sanctionner.

Néanmoins, les agent-e-s de la police municipale (APM) interviendront systématiquement en cas de diffusion musicale (ou musique live) après 22 h. Cas échéant, des amendes seront infligées.

S'agissant des pique-niques, il n'est pas dans l'intention de la municipalité d'interdire purement et simplement cette pratique.

En revanche, l'utilisation de barbecues (et à plus forte raison les feux sauvages) sera systématiquement sanctionnée.

Par ailleurs, la police municipale veillera à ce que le règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques soit respecté, en sanctionnant notamment ceux qui détérioreront, d'une manière quelconque, le périmètre dont il est question, notamment en abandonnant des déchets.

Pour sensibiliser les usagers aux comportements à adopter le long des berges du Rhône et du sentier des Saules, une signalétique adéquate sera installée.

Afin de concrétiser les mesures décrites ci-dessus, la police cantonale et la police municipale ont élaboré une action commune qui sera déployée avant l'été.

Outre cette démarche de sensibilisation, l'action prévoit une présence renforcée (fréquence et nombre) de la police dans le périmètre considéré, principalement le soir.

Par ailleurs, plus tôt dans la soirée, les travailleurs sociaux hors murs du projet «Lâche pas ta bouée» occuperont les lieux et sensibiliseront les usagers notamment aux règles de bon voisinage, en coordination avec les autres intervenants municipaux et cantonaux.

Tous les comportements contraires au règlement cité ci-dessus seront sanctionnés.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Guillaume Barazzone

7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 janvier 2017 de M. Didier Lyon: «Agressions contre des APM, des précisions?» (QE-461)¹.*TEXTE DE LA QUESTION*

Le 6 décembre 2016, le Conseil administratif a répondu à la question écrite QE-458, «Nouvelles tâches de la police municipale: bilan?», qu'aucune augmentation du taux d'absentéisme chez les agent-e-s de la police municipale (APM), du nombre d'agressions visant des APM ou encore du nombre de plaintes pénales déposées par les APM pour agression n'était à relever depuis l'entrée en vigueur des modifications de la loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM) et de la loi genevoise d'application du Code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale (LaCP).

La question écrite QE-458 demandait également si des APM avaient été agressé-e-s physiquement, quand, où et dans quelles circonstances, et si ces agressions avaient, cas échéant, fait l'objet de plaintes pénales pour violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires ou opposition aux actes de l'autorité. Le Conseil administratif a répondu qu'en 2014 six plaintes avaient été déposées pour violences, menaces et lésions corporelles simples, alors qu'en 2015 dix plaintes pour les mêmes motifs avaient été déposées.

En 2016, six agents ont été agressés physiquement ou verbalement. Ces cas ont également fait l'objet de plaintes pénales pour violences ou menaces contre les autorités des fonctionnaires et pour lésions corporelles simples.

Le Conseil administratif peut-il toutefois préciser, pour l'année 2016:

- les dates exactes de ces agressions?
- les lieux de ces agressions?
- les circonstances dans lesquelles ces agressions ont eu lieu?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Durant l'année 2016, à six reprises, des agents de la police municipale ont été agressés physiquement, aux dates et lieux suivants:

- 28 janvier, rue de la Coulouvrenière, angle rue des Rois
- 29 janvier, quai de l'Ile 3
- 4 juin, rue de la Navigation (préau école Pâquis-Centre)

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 4362.

Interpellation écrite: fréquence d'implantation des poubelles

- 23 juillet, parc des Crochettes
- 3 septembre, sentier des Saules
- 31 octobre, place de Longemalle.

Ces cas ont fait l'objet de plaintes pénales pour violences ou menaces contre l'autorité et les fonctionnaires, et pour lésions corporelles simples.

Il est à noter que trois des six agressions recensées durant l'année 2016 sont consécutives à des contrôles en matière de stupéfiants.

Par ailleurs, de manière générale, les agressions dont ont été victimes les APM ne sont pas la conséquence d'une confrontation entre policiers et contrevenants. La plupart du temps, les voies de fait qu'ont subies les APM sont la conséquence de la prise en charge d'un individu qui avait pris la fuite lors d'un contrôle d'identité. A deux reprises, les agressions ont été le fait d'un forcené (exhibitionniste, personne avinée).

Néanmoins, aucun des agents impliqués n'a été blessé sérieusement, les conséquences des agressions dont il est question se limitant, fort heureusement, à de simples contusions, morsures ou griffures.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Guillaume Barazzone

8. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 5 avril 2017 de M. Stéphane Guex: «Fréquence d'implantation des poubelles» (IE-34)¹.

RÉSUMÉ DE L'INTERPELLATION

Souhait de connaître la politique du département de l'environnement urbain et de la sécurité en matière d'implantation des poubelles à la suite de la suppression des poubelles au sein des véhicules des transports publics en sus d'une constatation faite de recrudescence de déchets jonchant les trottoirs en particulier aux alentours des abribus. Les questions précises sont:

- Pourquoi certains arrêts de bus en sont-ils dépourvus?
- Existe-t-il une distance minimale réfléchie et décidée entre deux poubelles?
- Est-il prévu d'implanter davantage de poubelles dans nos rues?

¹ «Mémorial 174^e année»: Annonce, 6417.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif répond à cette interpellation de la manière suivante:

La politique globale du Service Voirie – Ville propre, rattaché au département de l'environnement urbain et de la sécurité, en matière d'implantation des poubelles est principalement axée sur les besoins avérés en fonction du lieu et de la fréquentation de la zone concernée, dans les limites des contraintes matérielles, humaines et financières.

Dans ce sens, l'implantation est en constante évolution sur la base d'observations quotidiennes, permettant ainsi une adaptation permanente à l'évolution de la Ville de Genève et des changements de comportement des usagers.

Couvrant un territoire de 16 km², la Ville de Genève a une densité de poubelles supérieure à la plupart des grandes villes de Suisse et d'Europe, soit plus de 3000 poubelles installées à ce jour.

Lors de la réalisation d'un nouvel aménagement, le comportement des usagers est observé pendant quelques jours avant de déterminer le nombre et l'emplacement définitif des poubelles nécessaires. Des poubelles provisoires sont installées et déplacées, parfois à plusieurs reprises, afin d'optimiser leur efficacité. Une fois cette période d'essai terminée, les poubelles sont fixées de manière définitive.

D'une manière générale, lorsqu'un remplissage trop fréquent des corbeilles est constaté, ces dernières sont doublées voir triplées afin de répondre au besoin. C'est en particulier le cas en été au sein des lieux touristiques. A contrario, certaines poubelles à disposition du public se remplissent peu, alors même que du *littering* (abandon de déchets sur le sol) est observé aux alentours.

Au surplus, le Conseil administratif répond précisément aux interrogations qui lui ont été adressées, à savoir:

Pourquoi certains arrêts de bus en sont-ils dépourvus?

Les arrêts des véhicules des transports publics sont dépourvus de corbeille lorsqu'aucun *littering* prépondérant n'est constaté aux abords de celui-ci. La majorité des arrêts de bus et de tram en sont équipés, notamment sur les lignes les plus fréquentées.

Existe-t-il une distance minimale réfléchie et décidée entre deux poubelles?

Il n'existe pas de règle arrêtée. Seule l'étude sur le terrain et une observation constante de la part des équipes de terrain permettent l'implantation optimale des

Interpellation écrite: fréquence d'implantation des poubelles

poubelles de rue. Dans certains quartiers à forte densité, il est fait en sorte qu'une poubelle soit toujours visible aux angles des rues comme dans le quartier des Eaux-Vives ou encore dans celui des Pâquis.

Est-il prévu d'implanter davantage de poubelles dans nos rues?

Lorsque cela s'avère nécessaire, de nouvelles corbeilles peuvent être installées, tant sur le long terme que sur le court terme, par exemple en période estivale dans des lieux à forte fréquentation. Comme mentionné auparavant, la Ville de Genève est extrêmement bien équipée en poubelles de rues. Aujourd'hui, l'objectif n'est pas obligatoirement d'en mettre plus mais de les installer de manière optimale en fonction des lieux et de leur fréquentation.

Le renouvellement des poubelles s'effectue quant à lui de manière régulière. Les anciens modèles Drawag (corbeille orange ou gris métallisé) sont petit à petit remplacés par des corbeilles de type Arkéa (corbeille sac jaune) dont la durée de vie constatée est de trois ans en moyenne. Leur contenance de 110 litres a permis d'optimiser le nombre de poubelles implantées. Là où il y en avait trois auparavant, il n'y en a désormais qu'une seule.

Au-delà du matériel, il faut relever que la vidange des poubelles occupe 14 personnes 363 jours par an ainsi que des équipes supplémentaires une grande partie de l'année pour pallier des événements prévus, voire imprévus (manifestations par exemple).

L'ampleur de cette tâche dépendant directement du nombre de poubelles, le Service Voirie – Ville propre s'emploie à rationaliser au maximum le dispositif en évitant notamment d'augmenter exagérément le nombre de corbeilles. Le type de corbeille, adapté au lieu, à la fréquentation et à la saison, est naturellement important. C'est dans ce sens que des installations saisonnières ont été aménagées à des endroits bien spécifiques, comme au sentier des Saules avec l'ajout de conteneurs de plus grande capacité.

A noter que, dans leur recherche du meilleur système au meilleur prix, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité et le Service Voirie – Ville propre, sous l'impulsion de leurs magistrats respectifs, ont fait le choix de développer un modèle de poubelle propre à la Ville de Genève, actuellement en cours de création. La pose des premiers modèles devrait démarrer au début de l'année 2018.

En conclusion, l'implantation des poubelles dépend d'une analyse fine par secteur et non de normes fixes, afin de répondre au mieux aux besoins des usagers.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Guillaume Barazzone

9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 mars 2017 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Marie-Pierre Theubet, Uzma Khamis Vannini, Sandrine Burger, Jean Rossiaud, Alfonso Gomez, Joris Vaucher, Simon Gaberell, Albane Schlechten, Maria Pérez, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso et Brigitte Studer: «Harcèlement de rue, ça suffit!» (M-1275)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que le harcèlement de rue est un fléau mondial fréquent dénoncé depuis les années septante;
- que le harcèlement de rue est une forme de violence, verbale et/ou physique, exercée sur des personnes en fonction de leur appartenance à un genre ou à une orientation sexuelle supposée ou réelle;
- que le harcèlement de rue provoque un sentiment d’insécurité qui peut entraîner de la peur, de l’angoisse, de la colère et la perte de confiance en soi chez les personnes victimes du harcèlement;
- que les personnes victimes du harcèlement de rue sont, selon les différentes études, principalement des femmes et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) de tous âges et de toutes origines;
- que les agresseurs sont majoritairement des hommes, toutes classes et origines confondues;
- la création d’une inégalité face à l’utilisation des espaces publics par les personnes victimes de harcèlement de rue;
- que l’enquête de 2015 de l’association Hollaback! et de l’université de Cornell menée auprès de 16 607 femmes provenant de 22 pays et de 42 villes (Etats-Unis, France, Corée du Sud, Grande-Bretagne, Inde, Pologne, Afrique du Sud, etc.) indique que 84% des femmes interrogées ont été harcelées pour la première fois entre l’âge de 11 et 17 ans, 50% ont subi des attouchements de la part d’un inconnu et 71% ont déjà été suivies dans la rue;
- que selon le rapport de l’association américaine Stop Street Harassment du 3 juin 2014, aux Etats-Unis, 65% des femmes ont été au moins une fois victimes du harcèlement de rue, 57% ont subi des attaques verbales et 41% ont été physiquement agressées;
- qu’en France, plusieurs campagnes contre le harcèlement de rue dans l’espace public et dans les transports en commun ont été mises en place après qu’un rapport du Haut Conseil à l’égalité entre les femmes et les hommes a révélé

¹ «Mémorial 174^e année»: Développée, 5027.

que 100% des femmes ont déjà été importunées, suivies ou agressées dans les transports publics;

- la campagne de sensibilisation genevoise «ça veut dire non», contre le harcèlement sexuel de fin 2015, ainsi que la rencontre improbable de la magistrate Esther Alder du 8 mars 2016 sur la thématique du harcèlement de rue;
- qu'en 2016, selon le sondage de l'Observatoire de la sécurité et l'institut de recherche Idiap, à Genève, 72% des femmes de 16 à 25 ans interrogées ont été confrontées au harcèlement de rue au moins une fois. Pour 50% des personnes victimes de harcèlement de rue, les épisodes de harcèlement se sont produits au moins une fois par mois. 63% ont dit avoir été insultées et 32% avoir subi des attouchements. Face à ces constats, l'exécutif de Lausanne a décidé d'agir par des mesures de sécurisation du domaine public, des campagnes de prévention et de formation;
- que le faible nombre de plaintes déposées, malgré l'ampleur du phénomène, montre que les personnes victimes de harcèlement de rue craignent de ne pas être comprises ou d'être dissuadées de déposer plainte par les interlocuteurs concernés;
- que certains actes relevant du harcèlement sexuel constituent des infractions pénales. L'article 198, alinéa 2 du Code pénal suisse stipule que «celui qui aura importuné une personne par des attouchements d'ordre sexuel ou par des paroles grossières sera, sur plainte, puni d'une amende», mais cela ne couvre pas l'ensemble des actes de harcèlement de rue et, surtout, ne les empêche pas,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lutter contre ce fléau:

- en mettant en place, en concertation avec le Canton et les parties prenantes concernées, des mesures pour protéger et soutenir les personnes victimes de harcèlement de rue, sans les stigmatiser, telles qu'une application smartphone pour une aide urgente, des amendes pour les harcèlements de rue qui ne sont pas punis pénalement et en formant les collaborateurs-trices municipaux concerné-e-s,
- en intensifiant les campagnes d'information et de prévention destinées au grand public et aux publics cibles,
- en intégrant, dans chaque nouveau projet d'aménagement urbain, le «réflexe égalité».

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les auteur-e-s de la motion M-1275 «Harcèlement de rue, ça suffit!» demandent au Conseil administratif que des mesures soient prises, en concertation avec le Canton et les parties prenantes concernées, afin de protéger et soutenir les personnes victimes de harcèlement de rue.

Pour ce faire, il est notamment demandé qu'une application smartphone soit créée et que des amendes soient infligées à l'encontre des auteurs de ce type de harcèlement.

Par ailleurs, il est requis qu'une campagne d'information et de prévention soit élaborée.

A titre liminaire, il convient de préciser que, en l'état de la législation, tous les types de harcèlement de rue ne peuvent être sanctionnés.

Certains comportements relèvent du code pénal (contraventions contre l'intégrité sexuelle, désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel, paroles grossières, etc.). Ils sont dès lors punissables, sur plainte.

En revanche, les actes qui ne tomberaient pas sous le coût d'une disposition du code pénal ne pourraient pas être sanctionnés par une amende, sauf si une disposition topique était insérée dans la loi pénale genevoise.

Cela étant, le Conseil administratif est tout à fait conscient de la problématique du harcèlement de rue et de la nécessité d'agir, non seulement sur le plan des aspects légaux et de sanction mais également sur le volet de la sensibilisation et de la déconstruction des stéréotypes de genre ainsi que de l'aménagement d'un espace public sûr et respectueux de tous et toutes.

Le Service Agenda 21 – Ville durable travaille déjà sur les enjeux liés aux violences de genre, notamment:

- en coordonnant un groupe de travail sur les violences de genre, auquel participent des institutions actives sur les enjeux d'égalité entre femmes et hommes ainsi que des associations de lutte contre les violences de genre;
- en pilotant depuis 2015 la campagne de sensibilisation «ça veut dire non», autour de la notion de consentement;
- en soutenant le projet du Parlement des jeunes genevois, «Action zones reloues», qui a pour objectif de sensibiliser à la thématique du harcèlement de rue;
- en accompagnant les réflexions de l'association We can dance it sur le sexisme dans les lieux de fête;

- en participant, avec la police municipale, au groupe de travail sur les violences homophobes et transphobes dans l'espace public initié par l'association Dialogai en 2013. Aux côtés de la police cantonale, de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), d'acteurs associatifs, la Ville de Genève œuvre pour améliorer la prise en charge et l'accompagnement des victimes d'agressions homophobes et transphobes;
- en pilotant en 2017 une campagne d'affichage et de sensibilisation contre les violences homophobes et transphobes dans l'espace public. Cette campagne a donné lieu à la production de la brochure «Faire face aux agressions homophobes et transphobes dans les lieux publics» qui donne informations, conseils et ressources d'aide pour les victimes et leurs proches.

Pour renforcer ces actions, le Conseil administratif a décidé d'entreprendre un certain nombre de démarches susceptibles de lutter spécifiquement contre le harcèlement de rue.

Il a chargé le Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP) et le Service Agenda 21 – Ville durable (A21) d'étudier les mesures qui pourraient être prises à ce sujet.

Dans un premier temps, le SEEP a approché la police cantonale afin d'inventorier le nombre de cas dénoncés à Genève ces dernières années.

D'autres contacts seront prochainement pris avec les associations susceptibles de disposer de pareilles données, notamment par le biais du groupe de travail «violences de genre» coordonné par l'A21. L'institut de recherche Idiap (anciennement Institut d'intelligence artificielle perceptive) sera naturellement consulté.

Parallèlement, un rendez-vous sera prochainement fixé par le SEEP et l'A21 avec la Ville de Lausanne pour connaître l'application smartphone qui y a été développée, ainsi que les modalités d'utilisation de cet outil.

Dans la mesure du possible, la Ville de Genève reprendra à son compte ledit programme, en l'adaptant cas échéant aux particularités genevoises.

Une fois ces deux premières étapes achevées (récolte d'informations, développement d'une application smartphone), des campagnes d'information de prévention et de formation seront mises sur pied par les services municipaux compétents.

Un rapport sera fourni à l'attention du Conseil municipal d'ici quelques mois, qui détaillera notamment les actions à entreprendre.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Guillaume Barazzone

- 10. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 7 février 2017 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Helena Rigotti, Natacha Buffet-Desfayes, Daniel Sormanni, Olivier Wasmer, Sophie Courvoisier, Simon Brandt, Pierre Scherb et Michel Nargi: «Pour le respect strict de la proposition PR-1046 concernant l'installation de bornes rétractables à l'entrée de la Vieille-Ville» (R-203)¹.**

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté en date du 21 mai 2014 la proposition PR-1046 qui précisait:

«Durant la journée (7 h à 20 h), aucune restriction d'accès n'est en vigueur sur l'ensemble de la zone de rencontre. Dans les zones piétonnes, les bénéficiaires d'un macaron (type BB) sont autorisés à circuler, ainsi que les livraisons de 7 h à 11 h 30, les taxis, les personnes handicapées et leurs accompagnants éventuels, les services religieux et bien entendu les véhicules d'urgence et d'entretien.»

Or, actuellement les bornes d'accès aux zones de rencontre sont dressées vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ce qui a pour effet d'éloigner les clients potentiels des commerces et des restaurants qui souhaitent s'y rendre.

Nous demandons au Conseil administratif de se conformer le plus vite possible à la proposition PR-1046, de laisser les bornes complètement abaissées de 7 h à 11 h 30 pour permettre les livraisons et d'améliorer la signalétique.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En réponse à la résolution R-203, dès le 20 février 2017 le Conseil administratif a fait procéder à la modification suivante: de jour, entre 7 h et 11 h 30, les bornes d'accès à la Vieille-Ville restent abaissées.

Quant à la signalétique, elle sera prochainement améliorée par l'adjonction de totems à chacune des trois entrées, précisant le statut de zone à priorité piétonne, les modalités de franchissement des bornes, les horaires d'accès, ainsi qu'un numéro d'appel pour les personnes à mobilité réduite.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

¹ «Mémorial 174^e année»: Développée, 4758.

11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous souhaite un bon appétit, en vous rappelant que la commission des pétitions est attendue en séance à la salle Nicolas-Bogueret. Et nos travaux reprendront à 20 h 30.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	566
2. Communications du Conseil administratif	566
3. Communications du bureau du Conseil municipal	569
4. Pétitions.	572
5. Questions orales	573
6. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 24 mai 2016: «Pour la protection des rives du Rhône et du sentier des Falaises» (P-357) .	606
7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 janvier 2017 de M. Didier Lyon: «Agressions contre des APM, des précisions?» (QE-461)	608
8. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 5 avril 2017 de M. Stéphane Guex: «Fréquence d'implantation des poubelles» (IE-34).	609
9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 mars 2017 de M ^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Marie-Pierre Theubet, Uzma Khamis Vannini, Sandrine Burger, Jean Rossiaud, Alfonso Gomez, Joris Vaucher, Simon Gaberell, Albane Schlechten, Maria Pérez, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso et Brigitte Studer: «Harcèlement de rue, ça suffit!» (M-1275).	612
10. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 7 février 2017 de M ^{mes} et MM. Patricia Richard, Helena Rigotti, Natacha Buffet-Desfayes, Daniel Sormanni, Olivier Wasmer, Sophie Courvoisier, Simon Brandt, Pierre Scherb et Michel Nargi: «Pour le respect strict de la proposition PR-1046 concernant l'installation de bornes rétractables à l'entrée de la Vieille-Ville» (R-203)	616
11. Propositions des conseillers municipaux	617

12. Interpellations	617
13. Questions écrites	617

Le mémorialiste:
Ramzi Touma